

Réflexions sur la politique d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles

Actes de la journée d'étude du 17 mai 2022

Septembre 2022

Centre Régional d'Appui en cohésion sociale (CRAcs)

Cbaji 

Centre bruxellois d'action interculturelle asbl



Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| L'impact du parcours d'accueil dans l'installation des personnes migrantes à Bruxelles - Synthèse du « rapport recherche 2021 » du CRAcs | 5 |
| Réflexions complémentaires sur les politiques d'intégration | 13 |
| Intervention du ministre Alain Maron | 15 |
| Atelier Apprentissage des langues | 18 |
| Atelier Insertion socio-professionnelle (ISP) et Emploi | 23 |
| Atelier Logement | 27 |
| Atelier Santé mentale | 31 |

Introduction

Qui nous sommes et quelles sont nos missions ?

En tant que Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale (CRAcs), le CBAI-CRAcs accompagne le décret du 18 juillet 2013 de la Commission communautaire française relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale.

Le CRAcs est chargé de trois missions principales : une mission d'appui aux acteurs.trices du secteur ; une mission de recherche et enfin, une mission d'évaluation à destination du Collège de la Cocof. Ces missions s'articulent et nous portent à interroger davantage une dimension qui n'est pas négligeable pour tout évaluateur d'une politique publique : la diffusion de nos recherches. Celle-ci vise l'appropriation des résultats par les professionnel.le-s du secteur mais également par la société civile, avec l'ambition d'ouvrir un espace démocratique d'échange, de dialogue, et éventuellement un espace de consultation pour donner de nouvelles orientations à la politique d'accueil.

Pour ce faire, nous avons décidé d'inviter autour de la table les acteurs.trices institutionnel.le-s et de terrain qui animent ou qui ont des liens étroits avec l'accueil : représentant.e-s de cabinets ministériels, de différentes administrations publiques, les travailleurs.euses et les directions des bureaux d'accueil, les opérateurs linguistiques et de citoyenneté, et différentes autres institutions de proximité qui rencontrent un public primo-arrivant.

Le contexte

L'année 2022 a été marquée par plusieurs changements législatifs concernant la politique d'accueil, notamment l'élargissement du Public cible et ayant droit mais également la mise en œuvre de l'obligation au 1er juin 2022. Ces changements interviennent aussi à la sortie de la crise sanitaire qui a renforcé les inégalités préexistantes dans nos sociétés mais qui a aussi chamboulé les pratiques associatives. Un espace de dialogue se révélait dès lors important pour discuter des effets sur les personnes primo-arrivantes, tant sur l'évolution des besoins exprimés par le public que sur les évolutions futures de la politique d'accueil.

La visée de la matinée d'étude

La matinée d'étude est née dans le continuum du processus de publication et valorisation de notre dernier rapport de recherche de 2021 sur l'impact du parcours d'accueil sur l'installation des personnes primo-arrivantes à Bruxelles. Ce rapport témoigne d'une nouvelle approche participative que le CRAcs vise à adopter dans ses pratiques de recherche et qui consiste à évaluer une politique publique à partir de la parole des bénéficiaires. Pour ce faire, nous avons lancé une grande enquête, à laquelle ont participé 500 personnes primo-arrivantes ayant suivi le parcours d'accueil francophone. Certains résultats de l'enquête et de l'analyse qui s'en est suivie ont été surprenants, d'autres plus attendus. Par conséquent, nous avons décidé de les mettre en débat avec les professionnel.le-s du secteur mais également d'interroger les conclusions auprès d'expert.e-s en la matière, notamment dans des domaines qui nécessitaient de mobiliser d'autres connaissances et approches.

Si certaines thématiques ciblées par les ateliers sont un axe du parcours, comme l'apprentissage de la langue, d'autres thématiques sont moins structurées, comme l'insertion socio-professionnelle. Enfin, nous avons aussi ciblé des thématiques plus « expérimentales », qui, à l'heure actuelle, ne sont pas présentes ou approfondies dans la politique d'accueil.

La matinée vise de ce fait trois principaux objectifs : la réflexion sur les dimensions de l'installation ; l'échange de bonnes pratiques et la mise en réseau des acteurs.rices, et enfin le recherche d'un consensus sur des constats pouvant aboutir à des recommandations pour l'amélioration l'action publique.

La structure des actes

Notre matinée est divisée en deux temps : un premier temps d'interventions en plénière et un deuxième en ateliers. Au vu des différents niveaux d'action dans les domaines sujets à discussion, nous avons articulé la seconde partie des Actes en deux parties distinctes : le contenu des intervenant.e-s et ensuite les échanges repartis entre les constats partagés par les participant.e-s, les pistes d'amélioration et les perspectives.

Les ateliers thématiques

- **Apprentissage de la langue** : cette composante est bien présente dans le parcours d'accueil et nous avons démontré dans notre rapport qu'elle est le facteur déterminant notamment pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes primo-arrivantes.

Intervenant : Jonathan Szajman, Bruxelles-FLE et de Proforal

- **ISP et Emploi** : ce thème, au même titre que le logement, constitue, selon les personnes primo-arrivantes, un des objectifs essentiels pour l'installation. Le décret vise aussi indirectement cet objectif : « Le parcours d'accueil a pour objet d'accompagner les bénéficiaires à titre individuel afin qu'ils puissent mener leur vie de manière autonome et accroître leur participation sociale, économique et culturelle » (art.4).

Intervenant.es : Altay Manço, docteur en psychologie, directeur scientifique de l'institut de Recherche, Formation et Action sur les migrations- IRFAM et Brechje Moerman, coordinatrice du projet transversal « Primo-arrivant » au sein du service Diversité d'Actiris.

- **Logement** : si le thème du logement est essentiel pour tout Bruxellois, il l'est davantage pour les personnes primo-arrivantes. Un logement accessible et de qualité représente un prérequis pour entamer toute autre démarche administrative et il constitue aussi le point de départ pour débloquer les droits sociaux. Dans notre rapport, les personnes primo-arrivantes partagent le constat d'un manque d'accompagnement dans la recherche de logement dans le cadre du parcours. C'est pourquoi nous avons décidé de croiser davantage les bonnes pratiques et faire réseau autour de ce thème.

Intervenante : Louisa Bentatou, coordinatrice au service logement de Convivial

- **Santé mentale** : les personnes migrantes sont souvent affectées à trois moments clés du parcours migratoire : dans le pays d'origine, pendant le voyage et à l'arrivée dans le pays d'accueil. Même si la santé mentale n'est pas une dimension structurelle du parcours d'accueil, il faut davantage s'intéresser à cette composante qui joue un rôle primordial dans l'installation des personnes primo-arrivantes.

Intervenant.es : Alain Venoeteren, Directeur de l'asbl Ulysse ; Camelia Prado et Ana Tereza Brandao, de l'asbl A.e.t.c.i.s

La prise en compte de ces composantes entend, plus largement, soutenir la vision d'une approche intégrée et donc une prise en charge globale des personnes primo-arrivantes.

L'impact du parcours d'accueil dans l'installation des personnes migrantes à bruxelles

Synthèse du « rapport recherche 2021 » du CRAcs

Avant-propos :

Ce document est un résumé condensé de la recherche menée par le Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale au cours de l'année 2021. Les personnes désireuses de comprendre en détail la méthodologie et les analyses menées pourront trouver le rapport dans sa version intégrale sur le site internet du CBAI: www.cbai.be

Présentation du rapport

En 2013, un décret de la COCOF institue le parcours d'accueil pour primo - arrivants à Bruxelles. Trois ans plus tard, le parcours est effectif et les premiers bénéficiaires se présentent dans des bureaux d'accueil. A l'instar des parcours néerlandophones et wallons, cette nouvelle politique d'accueil se veut une offre intégrée : elle se dote pour objectif de viser « la globalité de la problématique de l'accueil »¹ afin que les primo-arrivant-es puissent « mener leur vie de manière autonome et accroître leur participation sociale, économique et culturelle »². Pour ce faire, les bureaux d'accueil mettent en œuvre un parcours aux multiples composantes : évaluation des besoins sociaux et linguistiques, informations sur les droits et devoirs, accompagnement individuel, cours de français, « formation citoyennes »... Autant d'actions qui constituent la structure de ce parcours gratuit et volontaire.

Au cours de l'année 2022, une obligation de suivi doit entrer en vigueur : les migrant.es s'installant à Bruxelles auront l'obligation de suivre un parcours d'accueil³.

Après 5 ans d'existence effective et à la veille de l'entrée en vigueur de l'obligation de suivi, le moment était opportun pour le Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale d'initier une recherche à grande échelle sur l'efficacité, l'impact et la qualité de cette politique d'accueil.

Question de recherche

Concrètement, il s'agissait de répondre à trois types de questions :

- Quel est l'impact du parcours d'accueil dans l'installation des personnes primo-arrivantes ? (efficacité, impact)
- Quels sont les facteurs favorisant ou fragilisant l'installation des personnes primo-arrivantes ? (pertinence)
- Les personnes qui ont suivi le parcours d'accueil sont-elles satisfaites de la politique qui leur est adressée ?

La méthode

Pour répondre à ces questions, le CRAcs a mené une enquête quantitative : on a proposé au plus grand nombre possible de personnes ayant quitté ou terminé le parcours de répondre par téléphone à un questionnaire standardisé (le même pour toutes et tous). Les entretiens ont été menés en français, anglais et arabe, afin de pouvoir toucher le maximum de personnes. Au final 500 personnes ont répondu à ce questionnaire, sur les 1870 personnes identifiées au départ. La très grande majorité des personnes qui n'ont pas participé sont en fait des personnes qui n'ont pas pu être jointes. Si on ne considère que les personnes qui ont pu être jointes, le taux de participation est très élevé et témoigne du très bon accueil qui a été fait à la démarche d'enquête par les participant.es.

¹ Projet de décret du 7 mai 2013

² Décret du 18 juillet 2013

³ celui organisé par la COCOF, ou le parcours Inburgering organisé par la VG.

Cette méthode a permis de récolter une base de données importante contenant des informations précieuses sur différents aspects de la vie et de l'installation des personnes primo-arrivantes : la qualité de vie, les conditions de logement et de ménage, la situation socio-professionnelle, la langue, la formation, le séjour, la confiance dans les institutions, le sentiment d'autonomie et enfin, le degré de satisfaction quant au parcours d'accueil.

Les analyses qui ont été faites grâce à cette enquête se concentrent sur quatre thématiques liées à l'installation des personnes primo-arrivantes : la qualité de vie, l'emploi, l'obtention de la nationalité et l'apprentissage du français.

L'analyse : décrire et expliquer

Pour chacune de ces thématiques, nous avons fait deux choses : décrire et expliquer. Décrire, c'est la démarche à laquelle le grand public est le plus habitué. Avec la description, on cherche à mettre en évidence comment une population d'enquête (ici les 500 migrant-es qui ont répondu au questionnaire) se répartit selon des variables : Parmi notre population, quelle proportion de personnes est en emploi ? Comment se répartit notre population en fonction du sexe ? Dans ces deux exemples de questions, on parle de « description univariée », parce qu'on ne considère que une variable. Nous pouvons aussi faire des « descriptions bivariées » : comment se répartit notre population en fonction de la situation socio-professionnelle et du sexe ? Dans ce cas, la description bivariée peut nous permettre d'identifier des « associations » ou des « corrélations » entre les deux variables (la situation socio-professionnelle et le sexe), qu'on peut interpréter en terme de tendance : dans notre population d'enquête, les femmes ont nettement plus tendance que les hommes à se déclarer sans aucune source de revenus.

Mais comment être sûr que l'association entre ces deux variables n'est pas due à l'influence d'autres facteurs qui n'ont pas été pris en compte, comme le niveau de diplôme, la maîtrise du français ou le titre de séjour ? C'est là qu'on adopte une démarche explicative. Sans rentrer dans les détails, on crée un modèle statistique qui contient la variable qu'on veut expliquer (par exemple, être ou non en emploi) et un ensemble de variables qui pourraient expliquer le phénomène étudié (par exemple, le sexe, le niveau de diplôme, la maîtrise du français, etc...). Ces modèles, qu'on appelle « régression logistique », permettent de prendre en compte l'influence de toutes ces variables pour déterminer les « effets propres » de chacune des variables, c'est-à-dire indépendamment de l'influence des autres variables. Cette méthode nous permet d'étudier l'impact de variables explicatives sur une variable à expliquer.

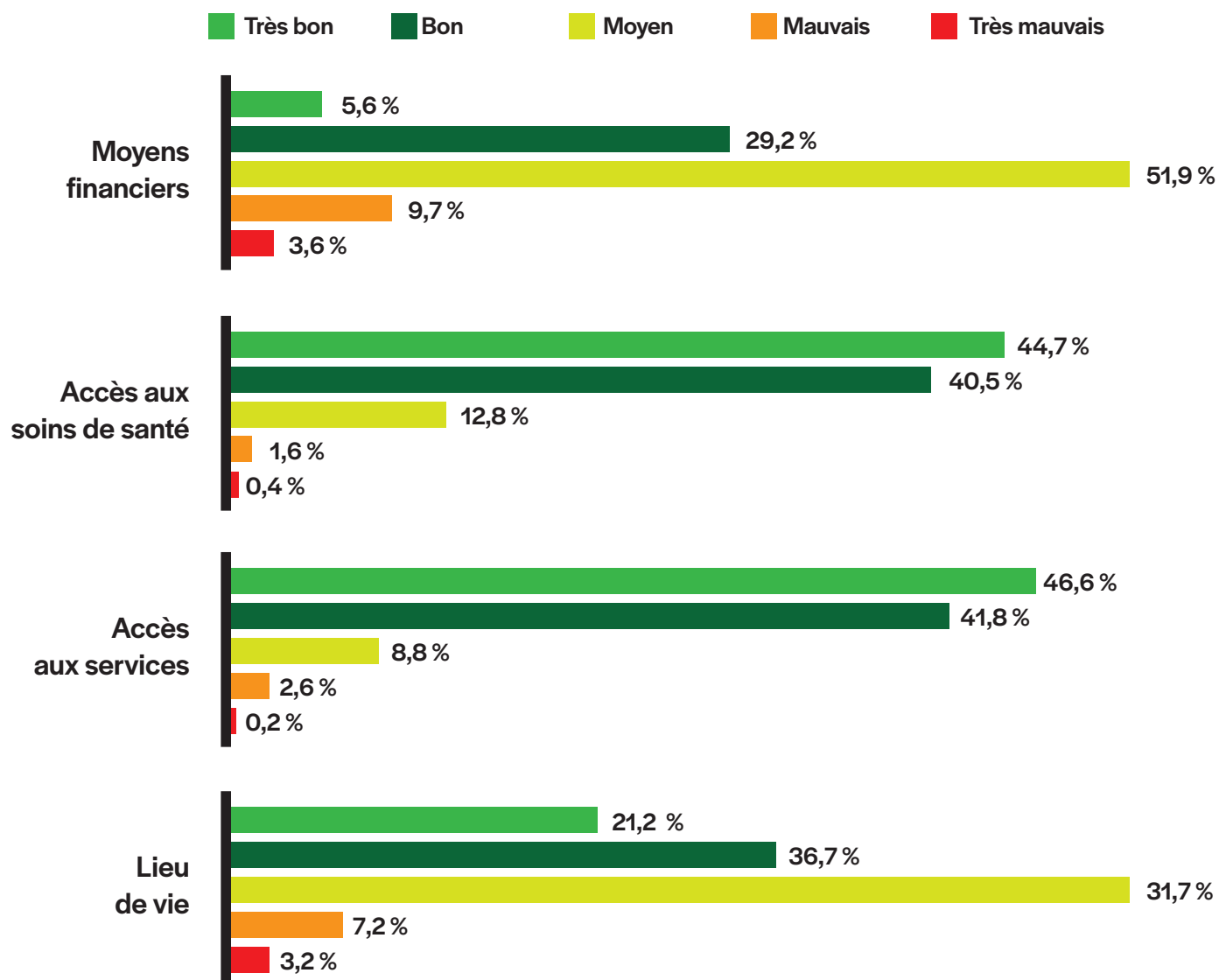
Résultats

Quelle était la situation des anciens bénéficiaires du parcours au moment de l'enquête ? Leurs conditions de vie ont-elles évoluées depuis leur inscription au parcours d'accueil ?

Qualité de vie

Comment les primo-arrivant-es évaluent leur qualité de vie ? Nous avons demandé aux répondant-es d'évaluer subjectivement leur qualité de vie sur plusieurs aspects : le lieu de vie, l'accès aux soins de santé, l'accès aux services et les moyens financiers. Les tendances obtenues indiquent que les primo-arrivant-es évaluent assez positivement leur qualité de vie, exception faite de leur moyens financiers et – plus relativement – de leur lieu de vie. Il s'agit ici d'indicateurs subjectifs de bien-être, ils dépendent donc de la perspective des personnes interrogées. Dans notre cas, les répondant-es avaient aussi tendance à évaluer positivement leurs conditions de vie parce qu'ils les comparaient à celles de leur pays de départ.

Figure 1 - Répartition selon l'évaluation de la qualité de vie



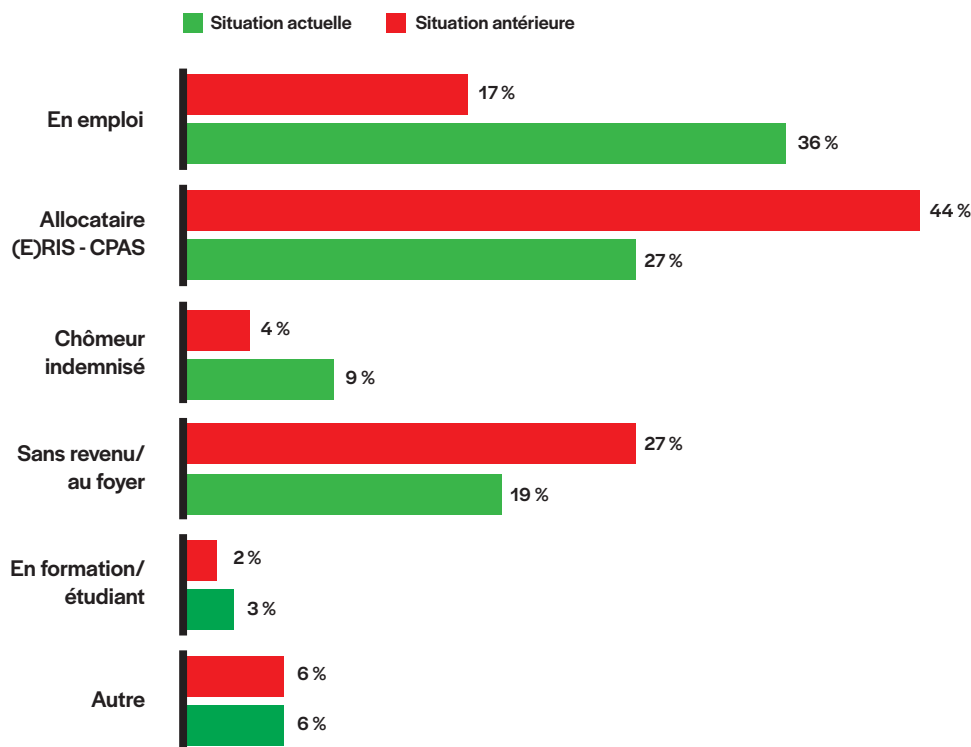
Logement

Les situations de logement des répondant-es sont marquées par une relative précarité. 28 % des répondant-es déclaraient être dans une situation de logement inadaptée voire critique au moment de l'enquête. C'est aussi une population caractérisée par une grande mobilité : la moitié avait changé au moins une fois de logement depuis son inscription au parcours et 87% de la population interrogée était locataire de son logement au moment de l'enquête. C'est nettement plus que la moyenne Bruxelloise.

Situation financière et professionnelle

Entre le moment de l'inscription au parcours d'accueil et le moment de l'enquête, on peut observer une tendance globale à l'amélioration de la situation financière et professionnelle : il y a plus de personnes en emploi, moins de personnes se déclarant sans revenu et moins de personnes allocataires du RIS. Toutefois, la population d'enquête reste majoritairement précaire : 19% de personnes sans revenu, 27% d'allocataires RIS, 9% de chômeurs indemnisés, contre 36% de personnes en emploi.

Figure 2 - Répartition selon la situation financière et professionnelle

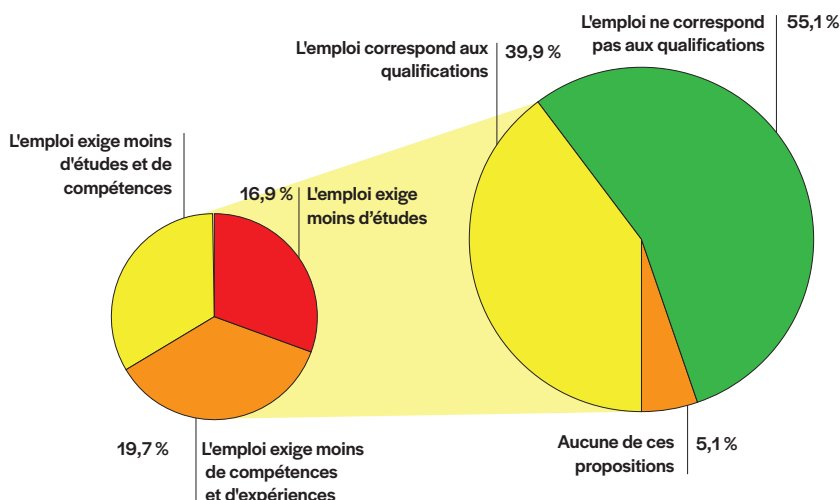


Emploi :

Le taux d'emploi de notre population d'enquête est exactement identique à celui qu'on observe pour l'ensemble des étrangers (hors UE) à Bruxelles. En revanche il est très nettement inférieur à au taux global en Région Bruxelloise : 36% contre 62%. Ce taux d'emploi varie fortement en fonction du sexe : 48% des hommes interrogés étaient emploi contre 23% des femmes.

Ces situations d'emploi sont touchées par une relative précarité : les migrant-es interrogé-es ont nettement plus tendance à avoir des contrats temporaires ou précaires que l'ensemble des habitants de la RBC : 53% est en CDI contre 86% au niveau de la RBC. Enfin, le déclassement professionnel est une expérience partagée par la majorité des migrant-es interrogé-es : 55% des personnes en emploi ont déclaré que leur emploi ne correspondait pas à leurs compétences, expériences et ou niveau d'études

Figure 3 - Répartition selon la correspondance de l'emploi occupé avec le niveau d'étude et de qualification



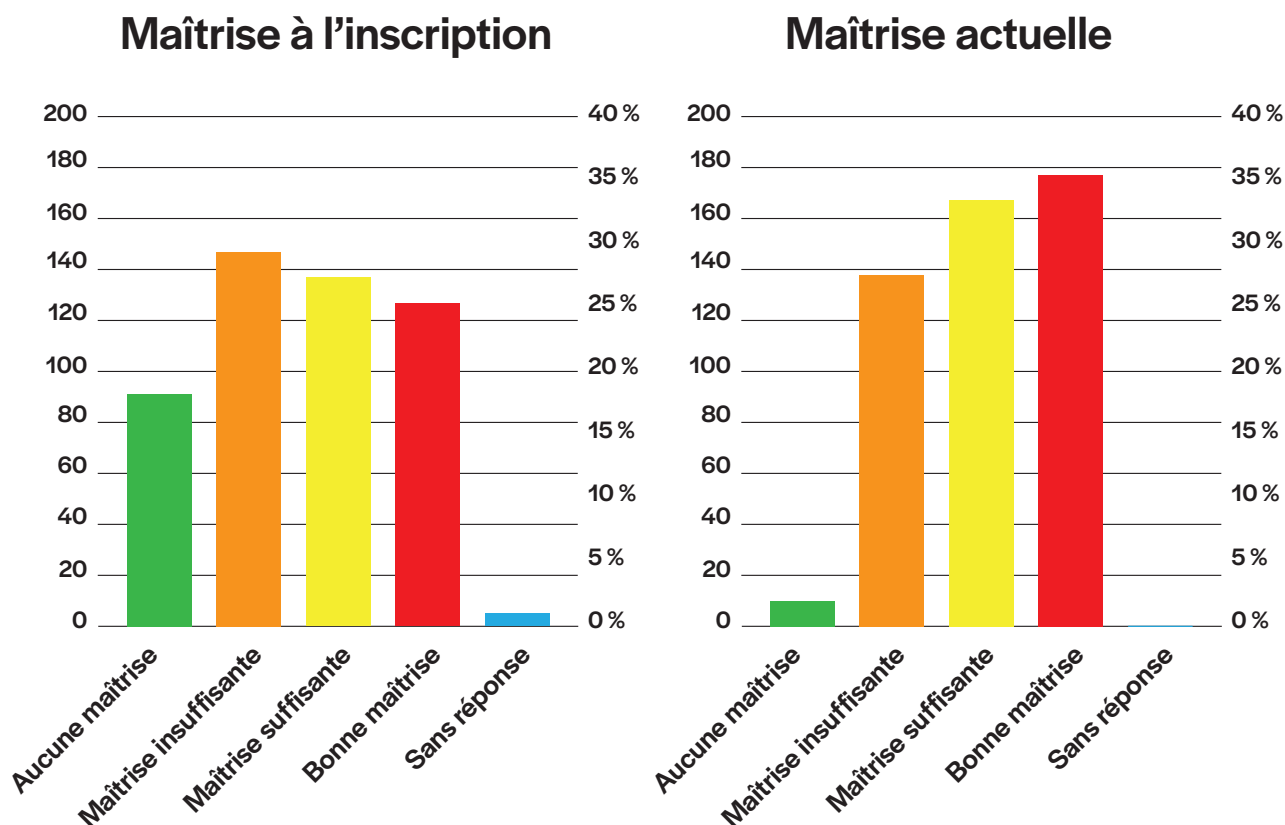
Obtention de la nationalité :

Le statut de séjour a évolué pour une partie des personnes interrogées : 19% d'entre elles avaient obtenu la nationalité belge au moment de l'enquête et 11% avaient une demande qui était en cours d'examen. **L'obtention de la nationalité belge est apparue comme un objectif partagé par la quasi-totalité des personnes interrogées** : parmi les 63% de personnes n'ayant pas entrepris de démarches pour obtenir la nationalité, toutes prévoyaient de la demander prochainement, à l'exception de 8 personnes.

Acquisition du français :

Les anciens bénéficiaires ayant participé à l'enquête ont évolué positivement dans leur acquisition du français : si on exclut les personnes qui avaient déjà une bonne maîtrise du français à leur inscription au parcours, 56% des personnes interrogées déclarent avoir amélioré leur maîtrise du français depuis leur inscription dans un bureau d'accueil.

Figure 4 - Répartition selon la maîtrise du français



La fréquence à laquelle les personnes déclarent parler le français a aussi évolué positivement : 74% estiment parler français plus souvent qu'avant. Les raisons de cette évolution sont diverses, mais toutes indiquent des interactions accrues à Bruxelles.

Peut-on identifier l'influence du parcours d'accueil dans les situations et les évolutions observées ?

Il n'est pas facile d'identifier avec certitude les effets propres d'une politique publique dans les situations observées. D'autant plus que nous n'avons pas eu accès à un « groupe témoin » suffisamment important pour

comparer systématiquement des primo-arrivant-es ayant bénéficié du parcours et des primo-arrivant-es dotés de caractéristiques similaires (temps de résidence, niveau de diplôme, nationalité, etc.) mais n'ayant pas suivi le parcours. Malgré cette difficulté, nous avons quand même pu nous faire une idée fiable de l'impact du parcours d'accueil pour plusieurs des indicateurs étudiés. Pour ce faire, nous avons comparé avec des données produites par d'autres organismes de recherche quand c'était possible, et nous avons eu recours à « l'auto-attribution de causalité » : nous avons simplement demandé aux personnes interrogées d'évaluer le rôle qu'avait eu le parcours d'accueil dans des aspects précis de leur vie.

Nous avons pu conclure que **le parcours d'accueil semblait avoir un impact positif sur certaines dimensions de la qualité de vie** : l'accès aux soins de santé et l'accès aux services. En ce sens, les diverses informations qui sont délivrées dans les « formations citoyennes » et l'accompagnement individuel semblent avoir produit des effets positifs et durables.

Les formations linguistiques proposées dans le cadre du parcours ont un impact considérable dans les trajectoires d'amélioration du français observées. Leur impact est même plus fort que celui des formations suivies hors du cadre du parcours (avant et après).

Par contre, **nous n'avons pas identifié d'impact positif du parcours d'accueil sur des indicateurs comme l'accès à l'emploi, le logement ou la situation financière et professionnelle.** Les personnes interrogées estiment globalement que le parcours d'accueil n'a pas permis une amélioration de leur situation sur ces points. Concernant l'emploi, les personnes interrogées n'ont pas plus tendance à être en emploi que l'ensemble des personnes étrangères à Bruxelles. Or, comme cela a été mentionné juste avant, l'emploi et le logement sont justement deux domaines où notre population d'enquête est largement défavorisée par rapport aux moyennes bruxelloises. Ce constat n'exclut pas que les travailleur-reuses des bureaux d'accueil fassent l'expérience de cas d'accompagnement réussis vers le logement et l'emploi. Simplement, lorsqu'on passe à des grands nombres et qu'on considère des tendances globales, le suivi du parcours d'accueil ne semble pas avoir d'impact sur ces deux indicateurs.

Quels sont les facteurs déterminants pour les conditions de vie des anciens bénéficiaires du parcours d'accueil ?

La maîtrise du français a un impact déterminant sur plusieurs aspects de l'installation des personnes migrantes : l'accès à l'emploi et à la formation et l'obtention de la nationalité. Dans notre population d'enquête, les personnes qui avaient peu ou pas de maîtrise du français au moment de leur inscription au parcours sont, aujourd'hui encore, très nettement défavorisées sur ces domaines, par rapport aux personnes ayant été situées au-dessus du niveau A2 lors de leur inscription.

Pourtant, les formations linguistiques proposées dans le cadre du parcours se révèlent très efficaces pour améliorer le niveau de français des bénéficiaires, surtout pour celles et ceux qui maîtrisaient le moins le français. **Mais malgré cette efficacité avérée, les formations linguistiques du parcours d'accueil ne permettent pas de contrebalancer le désavantage que constitue une méconnaissance de la langue à l'entrée du parcours.**

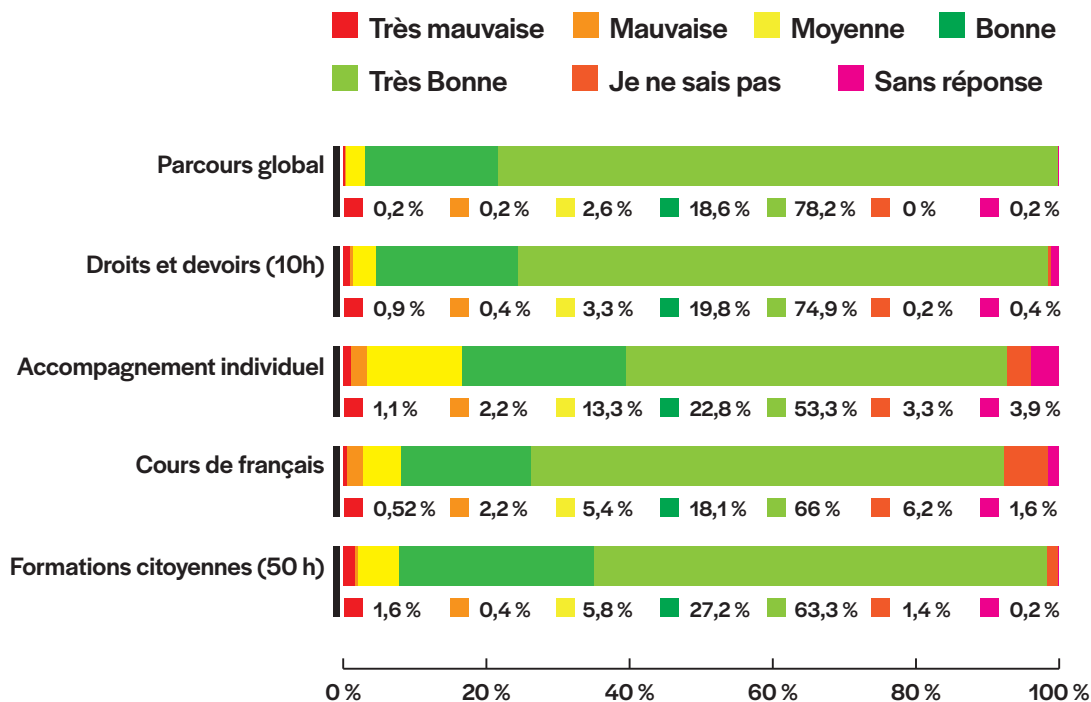
Le soutien de l'entourage est aussi un facteur important dans l'installation des personnes migrantes : dans notre population d'enquête, c'est un facteur déterminant pour les moyens financiers et les conditions de logement. Les personnes déclarant pouvoir compter sur le soutien de leur entourage ont nettement plus de « chances » d'évaluer positivement leurs moyens financier et de vivre dans de bonnes conditions de logement.

Le niveau d'éducation a un impact positif sur les conditions de logement et l'apprentissage de la langue. Enfin, **l'obtention de la nationalité a un impact important sur l'accès à l'emploi.**

Et que pensent les migrant-es de la politique qui leur est adressée ?

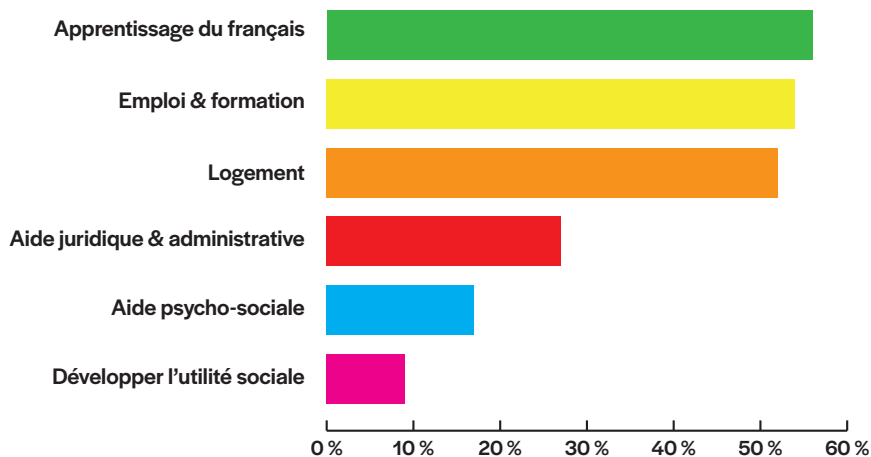
Globalement, les personnes interrogées sont très satisfaites du parcours d'accueil pour primo-arrivants : 78% trouvent le parcours de « très bonne » qualité, 49% le trouvent « extrêmement utile » et 35% « très utile ». Les différentes composantes du parcours sont évaluées différemment, mais toutes de façon très positive. 69% ont déjà recommandé le parcours d'accueil à un proche et 28% seraient prêts à le recommander.

Figure 5 - Répartition selon l'évaluation de la qualité des composantes du parcours d'accueil



Néanmoins, les personnes interrogées pointent également des lacunes et des pistes d'amélioration dans l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivant-es en général : l'accompagnement social et les formations linguistiques, bien qu'appréciées par les personnes interrogées, sont perçues comme trop limitées dans leurs objectifs, leur durée ou leur portée. Enfin, deux aspects importants semblent faire défaut selon les répondant-es: l'emploi et la formation d'une part et le logement d'autre part.

Figure 6 - Pistes d'amélioration prioritaires dans l'accueil des migrant-es du point de vue des personnes interrogées



En conclusion

- **Un parcours d'accueil efficace** : les actions mises en place produisent des effets. Les formations linguistiques permettent une amélioration significative de la maîtrise du français, l'accompagnement répond à une majorité des besoins exprimés.
- **Un parcours qui satisfait beaucoup les bénéficiaires**, tant pour sa qualité que pour son utilité.
- **Mais limité dans son impact** : cela ne se traduit pas par des changements de situation. Pas d'impact sur l'emploi et le logement, qui sont des pistes d'amélioration prioritaires selon les répondant-es.
- **Première piste d'explication : les objectifs et les actions prévues par la législation sont mal pensés** :
 - *Insuffisants* : c'est le cas des formations linguistiques. La maîtrise du français est un élément déterminant dans l'installation à Bruxelles, mais le niveau A2 n'est pas suffisant.
 - *Inadaptés* : certaines réalités de l'installation des personnes primo-arrivant-es ne sont pas bien prises en compte : les difficultés à trouver un logement décent, le problème de l'insertion socio-professionnelle et de l'accès à l'emploi.
- **Deuxième piste d'explication** : l'impact du parcours d'accueil est limité par des facteurs extérieurs. Parmi ces facteurs, on peut citer les exclusions systémiques (racisme, anti-migrantisme, genre, etc.), l'état du marché du logement, le manque de politiques destinées à contrer ces problèmes ou le manque de prise en compte des difficultés spécifiques des migrant-es dans les politiques de logement et d'insertion à Bruxelles.

Recommandations

Faire de l'acquisition de la langue une priorité du parcours d'accueil. En revoyant à la hausse les objectifs à atteindre, mais aussi en considérant l'intérêt d'autres approches pédagogiques.

Repenser le lien entre politique d'accueil et insertion socio-professionnelle. On a constaté l'importance de l'insertion socio-professionnelle selon les migrant-es et les limites de l'approche actuelle. Pour le CRAcs, les actions menées par les pouvoirs publics en la matière doivent répondre à une double nécessité :

- d'une part, faire de l'insertion socio-professionnelle une thématique prioritaire des politiques d'accueil.
- d'autre part, consacrer une approche spécifique aux publics migrants et d'origine étrangère dans les politiques d'insertion socio-professionnelle à Bruxelles.

Faire de la thématique du logement une priorité des politiques d'accueil des primo-arrivant-es. La thématique du logement est apparue comme un autre domaine à améliorer dans l'accueil et l'installation des migrant-es à Bruxelles. Ici plus qu'ailleurs, les migrant-es se heurtent à la fois à des problèmes structurels lié au marché du logement et des problèmes de discriminations. C'est pourquoi le CRAcs recommande d'agir sur deux plans : d'une part intégrer des composantes spécifiquement liées au logement dans le parcours d'accueil et d'autre part attirer l'attention du gouvernement régional bruxellois sur les difficultés spécifiques rencontrées par les primo-arrivant-es en matière de logement, ainsi que sur la nécessité d'une politique de logement d'avantage adaptée aux besoins spécifiques vécus par ces populations primo-arrivantes.

Réflexions complémentaires sur les politiques d'intégration

Juliana Santos Wahlgren ENAR

ENAR, réseau européen contre le racisme, est un réseau de la société civile qui œuvre à combattre les formes structurelles et individuelles de racisme.

L'ENAR travaille avec la société civile pour comprendre les différentes manifestations de discriminations et de racisme. La question migratoire est très importante pour l'ENAR, pas seulement pour comprendre les manifestations du racisme anti-migrant, mais aussi parce que l'approche intersectionnelle défendue par l'ENAR est très intéressante pour combattre les inégalités historiques, systémiques, structurelles et institutionnelles liées à la migration

La présentation a pour but d'apporter une réflexion complémentaire sur les politiques d'intégration.

Les politiques d'intégration civique correspondent à un modèle développé par l'Union Européenne. Dans une Communication de 2003 sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, la Commission Européenne préconisait de soutenir des politiques d'intégration sur le critère de la « double voie d'intégration » : il faut que la société d'accueil soit impliquée dans l'intégration des migrants et il faut également que les migrants tentent de comprendre les dynamiques locales.

Pour l'ENAR, plusieurs points d'attentions doivent être considérés à propos des politiques d'intégration :

- Il est important que ces programmes n'envisagent pas seulement les migrants économiques. Parfois, les parcours d'intégration ne prennent pas en compte d'autres catégories de migrants.
- Il est important de savoir si les actions mises en place sur l'accès à l'emploi, la langue, l'accès au droit, le marché de l'emploi ne sont pas uniquement des stratégies pour réduire les coûts économiques de l'intégration.
- Les modèles de politiques d'intégration en Europe sont des modèles encore assez assimilationnistes, qui tendent à effacer les identités. La double voie d'intégration ne prend pas suffisamment en compte tout le vécu et l'historique des personnes qui vivent une expérience migratoire..
- Question de la non-conformité : dans certains cas, si les personnes migrantes n'acceptent pas de faire le parcours d'intégration ou si elles ne le terminent pas, elles ont des pénalités. En Belgique, cette question se rapporte à l'obligation de suivi et à la conditionnalité pour la demande de nationalité. Dans ce cas, c'est une pénalité à l'encontre des migrants dans un contexte où la charge et la responsabilité de l'intégration est déjà uniquement dévolue aux migrants.
- Absence de transversalité, notamment sur la question discriminatoire : il faut également prendre en compte les dimensions systémiques, notamment pour comprendre pourquoi il n'est pas facile pour toutes les personnes migrantes de suivre le même programme de la même façon.
- Importance d'une réflexion sur la nature décentralisée de ces programmes : y a-t-il une cohérence entre les programmes d'intégration et les autres politiques socio-économiques ?

L'intérêt de l'approche intersectionnelle pour penser les programmes d'intégration.

L'approche intersectionnelle peut permettre de remédier aux problèmes susmentionnés. A travers cette ap-

proche, on tente de comprendre les diverses identités de la personne et de comprendre la place que ces personnes occupent dans la société.

Le focus est souvent basé sur la nationalité, la langue, parfois l'occupation et l'éducation. Mais on oublie souvent les autres aspects, qui de façon interreliée et indissociée impactent le quotidien des migrants. Quand on parle de politique transversale ou de politique intersectionnelle, il faut aussi penser au genre, à l'âge, au statut socio-économique.

Ce n'est pas tout : pour la plupart des politiques intersectionnelles, il semblerait suffisant de réfléchir à des politiques basées sur ces critères individuels. Or cette approche est encore incomplète, l'approche intersectionnelle exige en effet une réflexion plus profonde. Elle nous amène à réfléchir aux barrières structurelles, institutionnelles et historiques : individuellement je peux suivre un cours d'intégration, mais structurellement, est-ce que l'accès à l'emploi sera plus inclusif ? Est-ce que j'aurais un meilleur accès à l'éducation ? Aurais-je plus d'opportunités de mobilité dans le marché de l'emploi ? Selon le MIPEX (Migrant Integration Policy Index), la Belgique est un des états européens les moins performants en ce qui concerne la mobilité des personnes migrantes sur le marché de l'emploi.

La plupart des recherches sur les programmes d'intégration sont basées sur l'intégration individuelle et la bonne volonté des personnes migrantes. On oublie qu'il faut évaluer en plus les conditions dans lesquelles ces personnes vivent dans la société.

Il faut raconter l'histoire de manière différente. Il faut comprendre comment des systèmes d'oppression comme le capitalisme, le colonialisme, l'hétéronormativité, ont un impact dans la vie des personnes migrantes. Il faut comprendre comment de manière institutionnelle ces personnes sont encore discriminées. Les personnes racisées et migrantes ont plus de difficulté à pouvoir accéder à l'université.

Dans l'approche intersectionnelle, l'objectif n'est pas seulement l'égalité, mais l'équité. Il ne s'agit pas d'assurer le même accès et les mêmes opportunités à tout le monde, mais aussi assurer le même résultat.

Comment trouver des solutions à cela ? Comment réfléchir à des solutions durables ? Quelques pistes de réflexions et bonnes pratiques :

- **Case management** : l'étude cas par cas des individus. Or dans les parcours d'intégration aujourd'hui on voit surtout des solutions généralistes. Les besoins individuels sont peu pris en compte. Avec le case management on tente de comprendre l'histoire, le vécu et toutes les conditions, les situations et les opportunités que la personne aura dans la société d'accueil. Pour cela il existe des bonnes pratiques.
- **One stop shop** : utilisé à Berlin, à Lisbonne, à Munich. Modèle où tous les services et toutes les informations à destination des personnes migrantes se trouvent sur le même lieu, afin d'accueillir et trouver des solutions adaptées. C'est comme si on joignait le CPAS, une cellule logement, le parcours d'accueil, etc. au même endroit, dans le même bâtiment, pour suivre et comprendre les besoins individuels et spécifiques des citoyens.
- **Mesures où il existe une cohérence politique** : appréciation du critère genre, LGBT ou handicap lié aux politiques migratoires. Au Portugal, il y a une série d'alignements politiques sur les questions de la migration, de l'intégration, de l'anti discrimination et du genre. Et ce même dans les règles et conditions d'octroi des permis de séjour.
- **Plans d'intégration qui parlent de mesures structurelles** : modèle de Mechelen en Belgique. Approche globale qui va au-delà du parcours d'intégration.



Intervention du Ministre Alain Maron

Mesdames, Messieurs,

Bonjour à toutes et à tous,

Je remercie le CRACS de m'avoir invité à cette matinée d'étude et surtout pour son rapport de recherche, très intéressant. La démarche est riche et éclairante. Elle nous offre un regard réflexif sur la politique d'accueil des personnes primo-arrivantes sur le territoire bruxellois qui, contrairement à ce que certains voudraient faire croire, ne date pas d'hier. A terme, cette réflexion gagnerait d'ailleurs à être menée sur l'ensemble des pratiques des acteurs, en ce compris les acteurs néerlandophones à Bruxelles.

Je ne vais pas revenir sur les constats de la recherche qui vous a été présentée aujourd'hui. Je souhaite toutefois pointer quelques éléments qui m'ont particulièrement interpellés. Tout d'abord, le parcours d'accueil est efficace et les personnes qui en bénéficient expriment une satisfaction importante (95% le trouvent bon à très bon). Le parcours permet d'améliorer l'accès aux soins de santé et aux services. Je tiens avant toute chose à pointer ces deux éléments et à saluer le travail réalisé par les BAPA et les opérateurs linguistiques et leurs partenaires. Merci ! C'est important de souligner le succès de ce travail, d'autant plus que nous venons de dégager plus d'1 million € au niveau de la COCOF pour élargir ce parcours d'accueil dès cette année.

Evidemment, cela ne veut pas dire que tout va bien dans le meilleur des mondes... Le rapport le montre également : le parcours d'accueil ne peut à lui seul résoudre l'ensemble des problèmes des publics primo-arrivants. Certaines problématiques sont structurelles. Les répondants à l'enquête le disent très clairement. Les facteurs de fragilité majeurs (et sur lesquels le parcours d'accueil a peu de prise malheureusement) sont :

- l'accès au logement, nous mesurons toutes et tous ici l'ampleur de la crise du logement à Bruxelles ;
- l'accès à l'emploi - le taux d'emploi après le parcours est de 36 %, un taux faible mais qui est en fait le même taux d'emploi que celui des étrangers (hors UE) à Bruxelles. Les primo-arrivants se heurtent donc clairement ici au plafond de verre de la discrimination à l'emploi, qui sévit encore bien trop fort à Bruxelles !
- l'acquisition d'un niveau de maîtrise de la langue supérieur à celui offert par le parcours, vu comme un moyen de contrer les effets de la discrimination ;
- malheureusement toujours, les femmes semblent être plus fragilisées que les hommes (ceci non plus n'est pas l'apanage des primo-arrivants). Un taux d'emploi de 23 % contre 48 % pour les hommes.

Je suis ainsi marqué de constater comme les inégalités et les discriminations à l'œuvre globalement au niveau de la population bruxelloise se répercutent sur les personnes primo-arrivantes.

Il est donc pour moi primordial d'agir sur ces causes structurelles de la précarité à Bruxelles, en y incluant les acteurs de l'accueil mais sans leur faire porter la responsabilité de résoudre seuls ces problèmes touchant toute la société bruxelloise. La spécificité du parcours d'accueil est en toute logique d'être une première prise de contact avec le système belge. La manière dont les premières étapes de l'installation à Bruxelles se passent sont décisives et il est essentiel d'investir dans cet accueil, qui doit contribuer à l'émancipation de toute personne primo-arrivante mais cet accueil ne remplacera pas toutes les autres politiques d'inclusion au sens large qui existent. Il vient en amont et en appui.

J'en viens maintenant aux recommandations du rapport, qui pour moi s'imposent comme des évidences, vu que les obstacles principaux rencontrés par les primo-arrivants sont la maîtrise de la langue, l'accès à l'emploi et le

logement. Le tout est d'examiner comment intégrer ces préoccupations dans une politique globale bruxelloise d'amélioration des conditions de vie et du bien-être de tous les citoyens et en particulier des plus fragilisés. Les politiques du logement et de l'emploi, vous le savez, ne relèvent pas de mes compétences mais elles sont de vrais enjeux sur le territoire bruxellois. Il me semblerait d'ailleurs intéressant à ce sujet que votre rapport de recherche soit présenté au Parlement et fasse l'objet d'un débat global car il met en exergue de nombreux problèmes structurels, facteurs de précarité.

Une première réponse se trouve à mes yeux dans l'articulation du travail des BAPA avec les acteurs de secteurs connexes, c'est-à-dire, par exemple :

- En matière d'accès à l'emploi, l'expérimentation de partenariats avec Actiris pour s'adapter au mieux aux particularités du public primo-arrivant me semblent devoir être amplifiées et systématisées. Il faut ici travailler à lever les différents freins qui bloquent l'accès à l'emploi stable. On l'a vu : le parcours permet d'accroître le taux d'emploi et le rapproche du taux d'emploi des étrangers à Bruxelles mais il n'en reste pas moins que seulement un emploi sur deux décroché par un primo-arrivant est un CDI. Je pense qu'il y a là des actions à mener comme par exemple au niveau de la reconnaissance des qualifications et des compétences.
- En matière d'accès au logement, la question est complexe, il est difficile d'aborder ici l'ensemble des enjeux, projets en cours, etc. Je pense ici que des partenariats sont clairement à rechercher avec par exemple les AIS, les CPAS, etc.

Pour ce qui relève de mes compétences, voici ce qui me paraît être prioritaire :

1. Renforcer les BAPA pour leur permettre de remplir pleinement leurs missions

Concrètement, vu les effets positifs du parcours d'accueil sur l'intégration des personnes l'ayant suivi, il est pour moi essentiel de l'étendre et de permettre à plus de personnes d'en bénéficier. Ainsi, je souhaite passer à une capacité d'accompagnement de 5.500 personnes en 2022 et de 6.000 en 2023.

En même temps, il importe que ce parcours ne soit pas « industrialisé ». Il faut baliser le volume de personnes accompagnées afin de garantir une approche individualisée, d'autant plus que cet aspect a été cité comme point faible dans l'enquête. Pour cela, des projets novateurs d'articulation avec les opérateurs de secteurs connexes (emploi, logement,...) devront être soutenus, comme je le mentionnais plus haut, afin d'apporter des réponses à ces questions primordiales pour les primo-arrivants.

Enfin, je souhaite aussi renforcer les projets de mise en lien, comme les pratiques collectives entre primo-arrivants et la mise en lien avec des citoyens car ces pratiques contribuent au sentiment de « faire communauté », d'appartenir, et permettent de lutter contre le phénomène d'isolement dont souffrent certains primo-arrivants.

2. Développer les formations linguistiques

L'étude montre que les formations linguistiques proposées dans le cadre du parcours ont un impact considérable sur les trajectoires d'amélioration du français. L'étude montre également que leur impact est plus fort que celui des formations suivies hors du cadre du parcours. Ceci est très encourageant et confirme l'opportunité de renforcer les opérateurs linguistiques conventionnés et de poursuivre une logique d'apprentissage sur mesure, dans des groupes de taille raisonnable. Dès lors, une partie du budget dégagé (1,2 millions €) depuis cette année doit clairement servir à accroître l'offre de cours d'alpha et de FLE à destination des primo-arrivants.

Par ailleurs, je pense qu'en parallèle l'offre en matière d'apprentissage de la langue peut être améliorée. Voici les quelques pistes que je vois :

- Assurer une meilleure utilisation de l'offre disponible (éviter les modules vides ou sous-utilisés)
- Garantir une correspondance entre l'offre et la demande (et donc les niveaux effectifs des primo-arrivants) quasi en temps réel
- Examiner, pour certains publics, d'autres formules qui seraient plus adéquates
- Accroître l'offre par le biais de partenariats avec la Promotion sociale, Bruxelles Formation etc.
- Garantir que l'offre soit géographiquement répartie pour tenir compte des lieux de résidence effectifs des primo-arrivants
- Concernant l'évaluation du niveau linguistique, cette question reste complexe et la réflexion doit impérativement être poursuivie. A cet égard, les pratiques du côté flamand de centralisation de l'évaluation des niveaux et de l'orientation vers le dispositif le plus approprié me semblent avoir du sens. Nous avons demandé à l'administration de la COCOF d'explorer les possibilités à ce niveau
- Concernant le niveau atteint dans le cadre du parcours d'accueil, cette question doit continuer à être examinée et réfléchi. A ce stade, l'option que nous avons choisie est de renforcer le dispositif pour garantir l'accès de tous au dispositif d'offre linguistique dans des délais courts. A l'avenir, il conviendra d'examiner comment il est possible d'adapter l'offre pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'aller au-delà du niveau fixé dans l'arrêté.

3. Suivre au plus près l'impact de l'entrée en vigueur du parcours obligatoire

Après un travail énorme, notamment des administrations, nous y sommes, le parcours obligatoire entrera en vigueur le 1er juin prochain. L'impact de cette nouvelle réalité sur le profil des personnes qui s'adresseront demain aux BAPA reste toutefois en partie inconnu, ainsi que la part des primo-arrivants qui feront le choix d'un parcours en français ou en néerlandais. Il ressort toutefois de l'analyse menée récemment par le CRACS que la capacité agréée des BAPA à ce jour semble adéquate, d'autant plus que comme mentionné, je souhaite qu'elle soit renforcée dans les mois à venir.

4. Elargir l'accès au parcours d'accueil

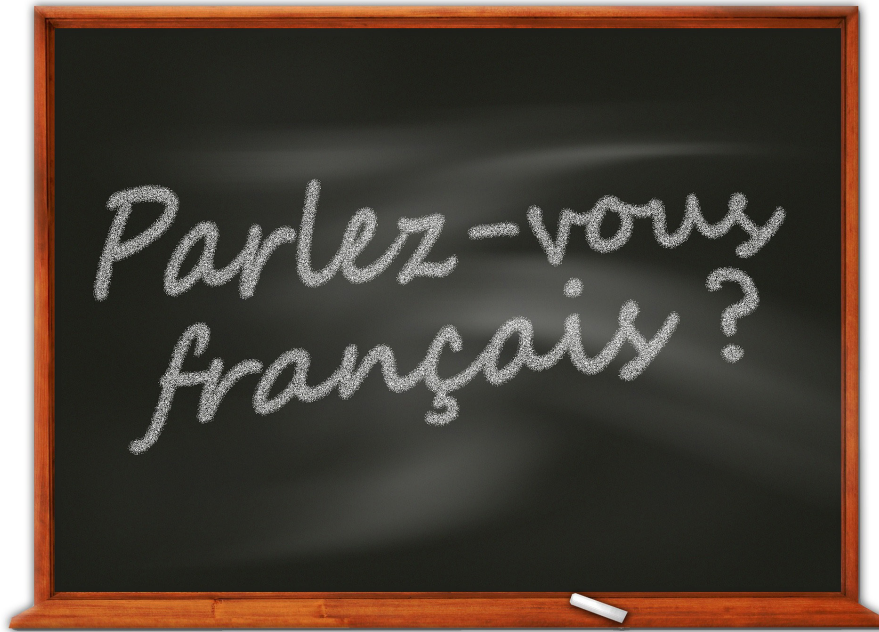
Le décret modifié permettant d'élargir les personnes qui peuvent avoir accès au parcours d'accueil sur base volontaire a été approuvé en seconde lecture par le Collège de la COCOF récemment. Le 24 mai prochain, ce décret modifié sera examiné par le Parlement. Cette avancée me paraît majeure afin d'accroître la dimension inclusive de cette politique d'accueil, même pour les personnes qui sont sur le territoire depuis plus de 3 ans.

Voilà les différents éléments que j'avais envie de vous partager suite à la lecture du rapport de recherche, qui tombe à un moment clé de l'histoire de notre parcours d'accueil à Bruxelles. Ce parcours, il est impératif de bien l'articuler avec toutes les autres politiques d'inclusion sociale afin ensemble de faire reculer la précarité à Bruxelles et d'offrir un accueil digne à tous ceux et celles qui arrivent à Bruxelles.

Je pense que nous aurons l'occasion de rediscuter de ces différentes pistes d'actions dans les prochains mois.

Merci pour votre attention.

Alain MARON, Ministre bruxellois de l'Action sociale et de la Santé



Atelier Apprentissage de la langue

Intervention de l'expert invité : Jonathan Szajman – Proforal – Bruxelles FLE

Le cadre de l'apprentissage de la langue dans le parcours d'accueil pour primo-arrivant-e-s

Le décret relatif au parcours d'accueil précise que les primo-arrivant-e-s ont droit à une formation linguistique. Différents arrêtés précisent le contenu, la nomenclature ainsi qu'un référentiel de compétences. La nomenclature utilisée distingue une filière « alpha », pour des personnes avec des besoins d'alphabétisation et une filière FLE (français langue étrangère). Cette dernière filière va plus loin dans les objectifs. Le nombre d'heures de formation et le rythme varient également selon la filière. Les référentiels utilisés sont basés sur les tests de positionnement qui existaient déjà chez Lire et Écrire ainsi que sur le référentiel du CECR.

Les formations linguistiques sont délivrées par des opérateurs linguistiques externes aux bureaux d'accueil. La nomenclature et les référentiels présents dans la réglementation permettent d'assurer une communauté de pratiques entre les différents opérateurs.

L'orientation et le positionnement sont faits au sein des bureaux d'accueil à l'occasion d'un bilan linguistique. Ces bilans linguistiques sont fait soit avec des tests alpha ou FLE en fonction du niveau d'étude, pour tester 4 compétences : compréhension orale, expression orale, compréhension écrite, production écrite. Selon les résultats, les BAPA tentent d'orienter les personnes vers les cours les plus adaptés à leurs besoins, chez les OL mais aussi chez d'autres opérateurs reconnus comme les écoles de promotion sociale. L'organisation des modules revient aux opérateurs linguistiques, qui sont au nombre de 15. La planification des modules est faite sous la supervision de la COCOF.

La politique d'accueil, malgré de bonnes intentions, ne peut pas tout. On n'apprend pas une langue en se limitant aux dispositifs de formation formels. La mise en lien des formations linguistiques avec la société civile et les acteurs économiques est indispensable pour l'apprentissage de la langue et pour une meilleure intégration

Apprentissage en dehors du parcours et en dehors des cadres formels

On peut distinguer deux profils d'apprenants :

- **Apprenant guidé** : il apprend une langue au sein des dispositifs de formation. Il y a une attention portée sur l'écrit et l'apprenant reçoit un feedback des formateurs. L'apprenant guidé est exposé à des tâches certes plus scolaires mais aussi plus variées que l'apprenant libre.
- **Apprenant libre** : ses interactions sociales constituent son lieu d'apprentissage. Il reçoit un feedback de ses interactions. Ce sont les besoins de la vie sociale et le rôle social qui font avancer l'apprentissage.

L'apprenant libre va acquérir les rudiments du langage plus rapidement que l'apprenant guidé, mais ces rudiments vont avoir tendance à se rigidifier. Différents chercheurs considèrent qu'un mélange des deux formes d'apprentissage est idéal pour l'acquisition d'une nouvelle langue.

➔ La participation sociale est cruciale dans le développement de la langue. La langue n'est pas seulement un déterminant de l'intégration, l'intégration mène aussi à l'apprentissage de la langue.

En tant qu'intervenants de formation linguistique, que peut-on faire avec ce qui se joue en dehors des dispositifs formels d'apprentissage? Plusieurs types d'actions sont possibles :

- 1) **Orienter les apprenants « en dehors » des dispositifs de formation**, par exemple vers des organismes qui pratiquent et développent des liens sociaux, cela va permettre aux apprenants de développer un sens à leur apprentissage de la langue.
 - a. Cadre classique de la cohésion sociale : ASBL qui fait de la formation linguistique et qui propose aussi des activités socio-culturelles et un service social.
 - b. Cadre dans lequel le formateur incite les personnes à aller vers des services extérieurs, comme Singa, pour pratiquer la langue dans un autre cadre que la formation linguistique.
 - c. Collaboration entre un organisme extérieur (ex : compagnie de théâtre) et un groupe d'apprenants sur une durée déterminée : deux organismes séparés mais qui permettent de faire des allers-retours entre extérieur et intérieur. Cela permet aussi d'enrichir la formation linguistique
 - d. Cas des bureaux d'accueil qui centralisent et connaissent les besoins, les centres d'intérêt et les capacités du public. Ils vont à la fois orienter les primo-arrivant-e-s vers des formations formelles et vers des organismes sociaux, des activités socio-culturelles, etc.

2) Importer de l'extérieur le « milieu naturel » pour le traiter dans le dispositif de formation

- a. En traitant des documents authentique.
- b. En s'appuyant sur des interactions réelles rencontrées dans la vie quotidienne ;
- c. inviter des intervenants extérieurs : des artistes, des acteurs locaux ou des citoyens. Par exemple : travailler la présentation à travers le chant, Alter Bruxelles, qui implique les apprenants dans la création d'un guide touristique.
- d. En pensant l'organisation des formations linguistiques non pas à partir du niveau à atteindre, mais à partir des besoins, des projets, des centres d'intérêts ou des espaces sociaux fréquentés par les apprenants.
- e. Faire intervenir la formation linguistique au sein même de l'espace social : par exemple des formations au sein des écoles destinées aux parents d'élèves primo-arrivant-e-s. Dans ce cas l'espace social reçoit des

usagers, les contenus traités sont des contenus en circulation au sein de cet espace. L'apprentissage est basé sur les besoins des apprenants relatifs au suivi de la scolarité de leur enfant.

3) Intégrer la formation linguistique avec d'autres aspects de l'insertion : cas de l'emploi et l'ISP

- a. Intégrer la formation dans un parcours qui arrive à une formation qualifiante. Pour beaucoup de publics, il est difficile d'envisager de faire une formation linguistique puis de tenter d'intégrer une formation qualifiante car les exigences linguistiques pour entrer en formation professionnelle sont très hautes, avec des tests souvent très académiques. La solution est de créer des filières où on trouve des partenaires qui font de la formation qualifiante et qui acceptent d'accueillir des stagiaires si ils passent par des formations linguistiques chez l'opérateur : continuité, il y a une place garantie dans la formation qualifiante si on passe par la formation linguistique.
- b. Concomitance : formations concomitantes qui associent formation linguistique et formation professionnelle en même temps.
- c. Apprentissage de la langue dans le cadre de l'emploi : être déjà à l'emploi et apprendre la langue. Cela fonctionne, car l'apprentissage prend un sens.

Constats partagés

- **Difficultés spécifiques des primo-arrivant-e-s « alpha »** (qui ne sont pas du tout alphabétisées ou qui ne connaissent pas l'alphabet latin)
 - Ces personnes rencontrent le plus de difficulté dans leur insertion à Bruxelles.
 - Ces personnes ont le moins de chances d'être acceptées en formation qualifiante.
 - En dépit de ces difficultés, le nombre d'heures de formation linguistique qui leur est proposés dans le parcours d'accueil a été drastiquement réduit.
 - C'est aux opérateurs et aux dispositifs de s'adapter à ces publics. Exiger l'inverse est irréaliste.
 - Importance de distinguer le niveau de langue et la question de l'alphabétisation et de l'illettrisme, qui impliquent des problématiques spécifiques.
- **Fossé entre le niveau de langue à la sortie des formations linguistiques et les exigences du monde professionnel**, notamment pour les conditions d'entrée en formation qualifiante
 - Il n'y a aucune formation qualifiante ouverte à des personnes ayant un niveau de français faible.
 - Les dispositifs tels que le parcours d'accueil ou la Cohésion Sociale n'ont pas pour objectif de former les apprenant-e-s jusqu'au niveau de français exigé par les opérateurs de formation qualifiante.
 - Actiris vérifie rarement le niveau de langue pour orienter dans une formation car le niveau minimum est rarement spécifié sur les bases de données comme Dorifor. Les primo-arrivant-e-s sont donc orienté-e-s vers des formations où elles/ils sont ensuite refusé-e-s.
- **Limites du cadre formel des formations linguistiques pour l'apprentissage du français**
 - Le constat dressé par Jonathan Szajman est partagé par les personnes présentes.
 - Ce qui importe c'est ce qui se passe après et en dehors des formations. Si en sortant du cours on ne parle jamais français, il ne va pas y avoir d'amélioration.

- Il y a peu d'espaces de rencontre entre primo-arrivant-e-s et Bruxellois-e-s. Cela a un impact sur les Bruxellois en terme de préjugés et stéréotypes, et sur les primo-arrivant-e-s en terme d'opportunités, accès à la langue, accès à la compréhension de l'environnement.

▪ Problèmes de coordination des dispositifs

- Il y a peu d'échanges entre les dispositifs Parcours d'accueil, Cohésion sociale et ISP. Même si des réunions entre les trois ministres compétents ont été organisées, un travail de coordination reste à faire.

▪ Difficultés liées à l'orientation des publics

- Cette difficulté est en partie liée au problème de coordination entre les dispositifs.
- Un outil d'orientation existe au sein du parcours d'accueil primo-arrivant-e-s pour ce public spécifique et pour les opérateurs de formations linguistique qui y sont lié.
- Mais il n'existe pas d'outil d'orientation au niveau bruxellois qui centralise l'ensemble des formations au français disponibles (il existe une plateforme animée par Lire et Ecrire qui recense les opérateurs de formations linguistiques à Bruxelles).
- Il ne suffit pas d'avoir une vision des dates de formation et des places disponibles pour pouvoir orienter : l'orientation est un métier qui implique une connaissance du projet pédagogique des opérateurs de formations d'une part et des besoins des apprenant-e-s d'autre part.

Bonnes pratiques

Lier l'apprentissage formel et informel, dispositif de formation et participation sociale

- **SINGA** : ASBL créée en 2017. Objectif : créer du lien entre Bruxellois et primo-arrivant-e-s. Trois approches : en binôme, en colocation et en groupe. Activités de groupe : quinze activités chaque semaine (foot, salsa, cuisine, jardinage, etc.) Activités gratuites et ouvertes à tous. Le but est d'avoir une mixité. Il n'y a pas de niveau minimal de français pour participer à ces activités. Comme les activités ne sont pas centrées sur la langue, cela enlève une pression : en jouant au foot ou en faisant de la cuisine on améliore son français. Le projet de binôme a pour objectif de venir ensemble aux activités : moyen d'inciter le public plus précarisé.
- **VIA – Projet CAMIM** : le projet CAMIM avait pour objet de compléter le parcours d'accueil, pour d'autres besoins exprimés par les primo-arrivant-e-s. Trois projets en étaient sortis : la maison d'immersion (pratique du français par le jeu) ; la cellule bénévolat et un module confiance en soi (faire le point sur les ressources, prendre confiance pour la suite).
- **Convivial – Service vivre ensemble** : Convivial a un service « vivre ensemble » (qui ne fait pas partie du bureau d'accueil), qui organise des rencontres croisées entre citoyens et nouveaux arrivants, des tables de conversations et développe une permanence socio-culturelle destinée aux personnes voulant découvrir la culture, rencontrer des gens, faire du bénévolat, etc.
- **Plateforme Nederlands Oefenen in Brussel** : site web qui propose un agenda de tout ce qui est possible de faire en apprentissage du néerlandais, en ayant une participation sociale (tables de conversation, activités sportives dans un centre culturel flamand, sortie en bateau, jeux de société, etc). Le niveau de difficulté est spécifié pour chaque activité.

Apprentissage de la langue basé sur des besoins sociaux

- **Proforal** : réalise des ateliers dans une école d'Ixelles pour des parents d'élèves ukrainiens. Ces ateliers sont focalisés sur l'apprentissage de la langue pour permettre aux parents d'élèves de comprendre et de suivre la

scolarité de leurs enfants. Les groupes de formations sont directement intégrés à un espace social et basés sur un besoin spécifique. Cela a un effet positif sur la motivation et le sens donné à l'apprentissage pour les apprenant-e-s.

- **CISP Wallonie** : expériences-pilotes de formations concomitantes qui associent formation linguistique et formation professionnelle. Ces expériences ont été évaluées positivement par l'IRFAM.
- **Lire et Écrire** : travaille avec des entreprises d'économie sociale (ex : petits riens) pour l'insertion des personnes migrantes. Difficultés : les employeurs peuvent rencontrer des problèmes liés au manque de connaissance de français des personnes employées. C'est intéressant à développer mais il y a une nécessité de venir en appui aux employeurs.

Orientation du public, coordination des acteurs

- **Plateforme Bruxelles FLE** : accompagnement méthodologique et pédagogique pour le parcours d'accueil et au-delà. Au sein du parcours d'accueil : vise à augmenter la coordination et les échanges entre des opérateurs linguistiques différents, avec des pratiques et des historiques différents, mais qui partagent pourtant un même public.
- **Référentiels Lire et Ecrire** : accompagnement méthodologique et pédagogique pour les opérateurs linguistiques du parcours d'accueil en filière « alpha ».
- **Répertoire Associatif Bruxellois de l'Alphabétisation et du FLE (alpha-fle.brussels)** :
 - o Répertoire accessible au public. Des associations liées à différents dispositifs y sont répertoriées (qu'elles soient en cohésion sociale, éducation permanente, ISP).
 - o Sur le même site, mais seulement accessible aux professionnels, il y a une plateforme collaborative. C'est un espace de communication entre acteurs, pour parler des projets, des places disponibles, des événements. Il y a une quarantaine d'associations à Bruxelles qui font partie de ce site pour le moment.
- **Maison du néerlandais** : guichet unique de positionnement, d'orientation et d'inscription des apprenant-e-s vers l'ensemble des organismes de formation linguistique en néerlandais à Bruxelles.

Perspectives

- Accroissement des liens et des échanges entre les organismes de formation linguistique et les organismes de participation socio-culturelle tels que SINGA.
- Collaboration entre les ministres en charge des différents dispositifs intégrant des formations linguistiques
- Projets de guichet unique d'orientation des apprenant-e-s qui intègre les différents dispositifs.
- Développement de plateformes web semblables à *Nederlanbds Oefenen in Brussel*



Atelier Insertion socio-professionnelle (ISP) et Emploi

- Le taux d'emploi des immigrés HORS-UE avoisine les 50 % (53,6% pour une moyenne européenne de 63,4% selon le SPF Emploi).
- En comparaison des autres pays européens, le taux d'emploi des immigrés HORS-UE est le plus faible.
- Selon notre rapport, le taux d'emploi des répondant.es est de 36% alors que le taux d'emploi en Région bruxelloise est de 62%.
- Ce taux d'emploi varie fortement en fonction du sexe : 48% des hommes interrogés étaient emploi contre 23% des femmes.

Intervention de l'experte invitée : Brechje Moerman, coordinatrice du projet transversal « Primo-arrivant » au sein du service Diversité d'Actiris.

En tant qu'agence régional pour l'emploi Actiris entend intégrer les personnes primo-arrivantes dans son fonctionnement, changer les processus, les habitudes, la communication pour mieux cibler ce public spécifique. Ce public est bien présent à Bruxelles et à l'avenir il ne fera qu'augmenter.

Pour ce faire, Actiris a développé le projet « Change » qui vise les objectifs suivants :

- **Identification du public cible** : toute personne en âge de travailler qui est depuis moins de 5 ans en Belgique (européenne ou non-européenne)
- **Fluidifier l'accès des services d'Actiris et de ses partenaires pour les primo-arrivants** : après le trajet d'intégration/le parcours d'accueil (BON, BAPA, Fedasil) – ce projet essaie de combler le trou entre le parcours d'intégration et Actiris. Pour aider les primo-arrivants à franchir le seuil d'entrée d'Actiris, plusieurs dispositifs ont été créés :
 - One stop shop : qui prépare un parcours d'ISP ;
 - GRAE-PA : qui vise à offrir un support individualisé pour la construction d'un projet professionnel. Ce projet s'est actuellement focalisé sur l'accueil des réfugiés ukrainiens.

- Insertion visant une mise à l'**emploi durable**
- **Soutien aux employeurs** : cet axe vise la sensibilisation autour de ce public cible, la promotion de l'action positive afin d'élargir le recrutement des primo-arrivants. Dans certains domaines il reste encore des postes non occupés à durée indéterminée.
- S'inscrire dans un réseau d'échange régional, via notamment :
 - La mise en place d'une plateforme de coordination pour primo-arrivants à l'attention des plus de 300 associations qui travaillent avec les primo-arrivants afin d'accélérer le parcours d'insertion.
 - Une meilleure visibilité d'Actiris.
 - La création de canaux de recrutement (comme par exemple : #welcome).
 - La création des trajectoires de formation en fonction des besoins de certains employeurs.
 - La création de différents comités thématiques autonomes : coaching et mentorat, support légal, formation (hard et soft skills), femmes primo-arrivantes, validation des compétences et personnes primo-arrivantes vulnérables. Ces groupes sont ouverts aux professionnels de terrain pour implémenter d'avantage des synergies.
- **Monitoring** : élaboré à partir de statistiques régulières sur l'évolution du public selon différents critères, nourries par la base de données d'Actiris en isolant les données des personnes primo-arrivantes. Ce projet est en évolution et en phase de test.

Intervention de l'expert invité : Altay Manço, IRFAM

Depuis 2000, l'Irfam travaille beaucoup sur l'insertion socio-professionnelle, notamment avec les Centres Régionaux d'Intégration (CRI) qui sont huit en Wallonie. En Wallonie, les personnes primo-arrivantes représentent moins de 10% de la population et elles sont éparpillées à travers tout le territoire. En 2015, l'Irfam a été invité à accompagner les CRI vers l'ISP. Jusqu'à ce moment-là ils ne géraient pas les questions liées à l'emploi. L'ISP en Wallonie correspond à 2,4 milliards par an. Une politique publique pour laquelle il n'y a pas d'évaluation des résultats ou d'efficacité. L'IRFAM constate un **silotage des politiques** qui ne facilite pas le travail des opérateurs et des discriminations systémiques à l'égard des personnes migrantes.

Le dernier constat essentiel c'est que il n'y a pas d'appropriation des « *best practices* » ; autrement dit **le système n'est pas apprenant**.

Dans l'accompagnement aux CRI, l'IRFAM a analysé 300 projets d'ISP réalisés auprès d'immigrés extra-européens, décidant de s'attarder à étudier les caractéristiques communes des 30 meilleurs projets. Celles-ci portaient notamment sur l'identification d'emplois durables, la volonté des structures d'insertion d'apprendre et de mener un travail réflexif et enfin l'identification des secteurs où le marché de l'emploi est plus inclusif.

Les chercheurs du projet ont remarqué -entre ces 30 projets- trois éléments communs qui fonctionnaient bien :

- Il n'y a pas d'emploi sans la **collaboration avec les entreprises**.
- L'application de la **logique « job first »** : il faut **directement mettre à l'emploi** puis, proposer des formations, inversement à ce qui est fait en région bruxelloise et wallonne où on propose d'abord de se former en langue et en compétences.
- **Un chef d'orchestre** : une **structure de coordination de l'ISP** avec un « prisme migrant » qui connaît le public et ses besoins, le processus d'immigration, le mode d'établissement et d'insertion dans le pays d'accueil.

L'IRFAM a tenté de développer un projet pendant deux ans avec les CRI mais les trois critères gagnants n'ont pas pu être respectés.

Le frein plus important est celui institutionnel : le système n'apprend pas à cause des intérêts immédiats, partisans ; changer c'est quelque chose qui tétanise car cela implique travailler autrement et changer les pratiques professionnelles.

Au sein même des professionnels du social, il y a énormément de résistances : il faut connaître les secteurs de travail en pénurie pour pouvoir accompagner les migrants, alors qu'il existe – chez les professionnels – une tendance à surprotéger les migrants. Il ne faut pas avoir la prétention de les mener vers l'emploi si l'on ne connaît pas ces emplois ; ça peut constituer presque de « l'abus ». Les personnes migrantes sont renvoyées dans une « roue de hamster » d'où elles ne sortent jamais. À côté de cela émerge le travail social 2.0 comme Duo for a job, Microstart, Risesmart, qui n'arrive pas à obtenir des résultats satisfaisants. Il faut être à l'écoute des entreprises locales qui fournissent les emplois recherchés par les migrants. Ce dont les employeurs ont besoin c'est la motivation chez son personnel, un français de base et des soft-skills.

Un autre souci est celui de la temporalité. Les horaires des travailleurs sociaux sont en décalage avec les travailleurs qui font de shifts. À Liège, l'IRFAM s'est impliqué dans le projet « hospity job » en pleine crise COVID afin de matcher des postes non médicaux avec des personnes migrantes faiblement qualifiées dans des hôpitaux. Dans ce cas spécifique, un travailleur de l'équipe était disponible h24 pour pouvoir éventuellement répondre par téléphone à de nombreuses demandes de traduction. Il n'y avait pas de prérequis pour ce projet

Constats partagés

- Chez les personnes migrantes – et notamment chez les femmes – il y a souvent un problème de confiance en soi. Il y a un travail sur cela pour maintenir leur motivation et leur proposer toutes les options possibles. Parfois ce qui est proposé laisse les personnes migrantes dans une position subalterne (par exemple dans le nettoyage ou le travail du care). Un travail rapproché avec les communautés est aussi intéressant et primordial.
- Bruxelles subit aussi le silotage des politiques : pour pouvoir donner des cours de français liés à un contexte de travail, en alternance, les associations sont obligées de faire appel à d'autres financements (comme AMIF et FSE) et de faire des bricolages en répondant à des appels à projet.
- Un autre constat est lié à la peur des pouvoirs publics du double subventionnement. La limite n'est pas claire sur où doit s'arrêter l'action d'un Bapa par exemple pour ne pas 'empiéter' sur le « territoire » d'un autre acteur ISP. Tout cela a aussi un impact sur l'efficacité du travail des uns et des autres.
- Le dernier constat auquel il faut être attentif est celui des mauvais côtés de la logique « job fist » : Il faut faire attention aux emplois subalternes, notamment pour les femmes qui n'arrivent pas à évoluer. On peut le voir avec l'expérience de 'job fist' au Danemark. Sans formation, les personnes ne peuvent pas évoluer. Il faut aussi envisager avec les entreprises un plan de formation continue pour éviter l'ethno-stratification du marché de l'emploi.
- Constat du dumping social : le syndicat doit aussi être présent aux négociations avec les entreprises pour éviter que les migrants puissent accepter n'importe quelle condition de travail.

Bonnes pratiques

- Actiris y travaille avec le comité thématique (cfr : **plateforme de coordination pour primo-arrivants**). 34 métiers font l'objet de reconnaissance de compétences et il y a 5 missions locales à Bruxelles qui font de la préparation à la reconnaissance de compétences (langue, gestion du stress,...).
- **L'expérience portugaise de « One stop shop »**, qui rassemble différents services liés à l'insertion au même endroit, y compris ceux liés à l'ISP. Ce dispositif est assez efficace : il y a un guichet unique et un suivi individualisé.
- **L'expérience « hospo job »** : il y a eu des recrutements sur base d'interview. Ce qui était vérifié c'était la disponibilité mentale et physique des personnes. A part la motivation à l'emploi, il n'y avait pas d'autres prérequis. La moitié des primo-arrivants s'exprime assez bien en français, l'autre moitié en anglais. L'anglais n'est pas assez valorisé et l'associatif a un travail à faire là-dessus.
- Avec les Ukrainiens, il semble que l'utilisation de l'anglais et qu'une bonne communication soient possibles. Chez Actiris, il y a une volonté de continuer dans cette voie.
- En Allemagne, le jumelage de professionnels fonctionne (Actiris/asbl par exemple). La triangulation entre les travailleurs d'organisme comme Actiris/ travailleurs d'asbl-thématiques sur la migration/les acteurs économiques pourrait être une bonne piste.

Perspectives

- Il y a par exemple, un **besoin de réflexion croisée entre le Ministre Maron et le Ministre Clairfayt sur la compétence de l'emploi et les personnes primo-arrivantes**. Les deux décrets (accueil et ISP) ne communiquent pas. Il y a une vraie **opportunité dans deux ans de revoir le décret ISP**.

Cabinet d'A. Maron : *«Il y a des constats qui sont posés, il y a cette logique de job first à activer, il y a l'inefficience des politiques d'insertion. Il y a deux modèles possibles. Dans le premier, l'ISP rentre dans le domaine de travail des BAPA et ceux-ci prennent eux-mêmes contact avec les entreprises et employeurs. Dans le deuxième modèle, il est plutôt question qu'Actiris vienne au sein des BAPA et prenne en compte les particularités liées aux primos. Il faut choisir et éviter la situation actuelle où les services d'Actiris ne touchent pas assez les primo-arrivants. Ce travail d'amélioration de la mise à l'emploi des primo serait également bénéfique à d'autres publics précarisés qui à l'heure actuelle, ont aussi des difficultés d'accès à l'emploi. Les deux années qui arrivent sont décisives pour opter pour un modèle ou pour l'autre».*



Atelier Logement

« Le logement, c'est le point de départ de tout, c'est le croisement d'enjeux énormes, fondamentaux, et qui demande une période d'accompagnement suffisante. Le logement c'est le premier pas vers la citoyenneté : une adresse, c'est l'accès à une carte d'identité, qui donne ensuite accès à la mutuelle, mais aussi peut-être à un revenu du CPAS, et in fine à une place dans la société. » (membre de l'association Singa – Projet CALM).

Les grands chiffres du logement en RBC * :

- **60%** de locataires et **40%** de propriétaires-occupants (à l'échelle nationale : 30%-70%,).
- La « crise du logement » est produite par un prix moyen des logements qui a plus que doublé entre 2000 et 2020, alors que le revenu moyen a relativement stagné (A. Romainville, 2018).
- En 2001, un logement sur trois était considéré comme inadéquat par ses occupants, et déjà quatre enfants sur dix vivaient dans un logement sur-occupé.
- Aujourd'hui, **75%** des ménages dépensent plus de **30%** de leurs revenus pour leur loyer.
- Le logement public à finalité sociale correspond depuis 2000 à **7% du parc immobilier** (un stock de 40.000 logements sociaux en 2020).
- La liste d'attente pour un logement social a presque doublé sur les vingt dernières années (**50.000 ménages en 2020**).
- **70%** des locataires bruxellois pourraient prétendre à un logement social.

Les grands chiffres de la recherche 2021 du CRACs :

- **28%** des ex-bénéficiaires répondants déclarent une situation de logement inadaptée (voire critique) .
- **87%** des ex-bénéficiaires répondants sont locataires (contre 60% en moyenne en RBC).
- **50%** des ex-bénéficiaires répondants ont déménagé au moins une fois.
- **Aucune différence de genre** sur cette thématique.
- Selon les répondants, le logement constitue la **2^e priorité après l'apprentissage du français**.

*Source : Monitoring des quartiers (IBSA) ; Observatoire des loyers, « Enquête 2018 sur le parc locatif privé » réalisée par Marie-Laurence De Keersmacher (en collaboration avec Sonecom) ; Alice Romainville, « L'impossible droit au logement », Revue LAVA, 1^{er} octobre 2018.

Intervention des expert.es invité.e-s : Louisa Bentatou (Convivial, coordinatrice du service logement) & François Bruylants (Directeur adjoint Convivial asbl) »

Le Service logement de Convivial vise à accompagner les ex-demandeurs d'asile – réfugiés reconnus ou bénéficiaires de la protection subsidiaire, dans la recherche, le financement et la gestion d'un logement durable de qualité et à des prix modérés (informations, accompagnement individuel, et médiation avec le propriétaire). Le service s'est développé via un subside de la RBC « Insertion par le logement » (IPL).

Difficultés structurelles en RBC :

- La « crise du logement » touche tant le prix des logements (part du loyer dans le revenu du ménage) que la qualité des logements (conditions d'insalubrité). D'une part, sur le marché locatif privé, on observe une rareté des logements de qualité à prix abordable ; et d'autre part, au niveau du logement public à finalité sociale, on observe un déséquilibre entre l'offre et la demande, comme en témoigne la durée d'attente qui varie par ailleurs très fortement selon la composition du ménage (12 ans pour un logement de 5 personnes).
- Discriminations sociales (bénéficiaires du RIS), ethnoculturelles (racisme) et de genre sur le marché du logement locatif privé (effets cumulatifs).

Difficultés pratiques dans la recherche et la gestion de logement locatif pour réfugiés :

- Le délai très court pour trouver un logement chez les réfugiés après la sortie du centre fermé (2 mois).
- La fracture numérique du public le plus vulnérable complique leurs démarches administratives (avec les Communes et CPAS).
- La recherche et l'identification des vices cachés dans les logements.
- Le paiement de la garantie locative et des premiers mois de loyer, alors même que les revenus d'intégration arriveront seulement quand ils auront une adresse de résidence.
- Le décalage entre les logements du pays d'accueil et les attentes issues du pays d'origine (certains primo-arrivants refusent les logements proposés par Convivial).
- La méconnaissance des propriétaires sur les difficultés et la réalité des réfugiés.
- Le non-respect de la législation par les bailleurs : la garantie locative versée directement sur le compte au lieu d'être bloquée, le refus de domiciliation dans le logement, le refus de faire les travaux nécessaires à sa charge.
- Le manque de ressources humaines et financières pour la prise en charge des autres publics primo-arrivants (non réfugiés) rencontrant des situations de mal logement.

Défis-solutions mis en œuvre par Convivial :

- **Accompagnement social** : information sur la recherche de logement (kit « logement » dans la langue du bénéficiaire, entretien individuel, table de discussion « Focus Logement »), visite à domicile 6 mois après l'installation, et médiation des litiges (locataire-propriétaire).
- **Développer un Fond de prêts indépendant** : octroi de prêts pour les garanties locatives¹.

¹ En 2021: 66 prêts accordés.

- **Travailler les partenariats et les filières avec les « Initiatives locales d'accueil » (ILA)² et centres Fedasil :** commencer la recherche de logement dès l'arrivée dans les ILA ou centres d'accueil Fedasil pour éviter les ruptures dans le parcours d'installation, à savoir des situations difficiles traumatisantes (le « sans-abrisme », par exemple).
- **Travailler les partenariats avec les bailleurs prêts à louer à un public de primo-arrivants³ :** sensibiliser et fidéliser de nouveaux propriétaires (en direct ou via AIS) à travers soit un réseau de « propriétaires solidaires Convivial » (bien en place aujourd'hui), soit le « réseau d'investisseurs Convivial » (à développer).
- **Travailler avec les agences immobilières sociales (AIS) :** en mettant en relation des propriétaires solidaires et des AIS (gestion technique et locative du bien).
- **Développer le logement de transit (Projet Toit) :** accompagnement plus intensif et long pour les réfugiés les plus vulnérables (cf. infra).

Constats partagés

- Le logement – l'obtention d'une adresse – conditionne l'inscription à la commune et au CPAS, et plus généralement l'accès aux droits sociaux (Carte A, mutuelle, RIS, etc.), et ipso facto à la citoyenneté.
- La tension entre « faire du volume », c'est-à-dire caser beaucoup de monde dans des logements au détriment des besoins et de la qualité du logement, et une aide au cas par cas au profit de la qualité et l'adéquation aux besoins individuels.
- L'accompagnement dans la recherche et la gestion locative d'un logement doit durer 2 ans pour atteindre la pleine autonomie locative (compréhension de tous les droits et devoirs d'un locataire), mais aussi dans le reste de leur vie (apprentissage de la langue, emploi, etc.)
➔ il existe de nombreux cas de « retour à la précarité locative » (après quelques années) du public primo-arrivants. En particulier, dans le cas des situations de Regroupement familial, où ils peuvent se voir expulser pour motif de surpopulation dans le logement ou autres exigences des CPAS et commune.
- L'enjeu du passage des logements de transit aux logements durables.
- Le secteur de l'aide au logement dans son ensemble est très éclaté en RBC (peu de dialogue entre les opérateurs). Cette fragmentation découle d'une grande spécialisation des opérateurs bruxellois vers un public cible (réfugié·e·s, primo-arrivant·e·s issu·es du regroupement familial, primo-arrivant·e·s européen·ne·s, etc.)

Bonnes pratiques

- La production d'un **guide** synthétisant les informations sur les droits et les devoirs du locataire et sur la gestion d'un bien immobilier.
- Un **fond indépendant de prêts (garantie locative)** en collaboration avec le CREDAL.
- Fournir un **accompagnement dans la recherche et l'installation dans un logement (2 ans)** afin de prévenir les potentiels conflits et litiges bailleur-locataire (2 visites après 3 et 6 mois).
- Concernant le **regroupement familial** : il est essentiel d'anticiper le regroupement familial dès le premier entretien avec le bénéficiaire afin de choisir un logement en conséquence et/ou négocier avec le propriétaire (contrat de bail) la venue des autres membres de la famille (dans les 12 mois).

² Une initiative locale d'accueil (ILA) est un hébergement de transition (2 mois) organisé par un Centre public d'action sociale (CPAS), en partenariat avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). Cet hébergement est destiné aux demandeurs d'asile, durant la première phase de la procédure de demande du statut de réfugié (examen de la recevabilité de leur dossier). [...] Le modèle d'accueil en 2 étapes prévoit que les demandeurs d'asile séjournent d'abord dans une structure d'accueil collective, puis soient orientés vers un logement individuel.

³ En 2021, le service logement a trouvé 280 logements pour 516 personnes dont 70 logements par le biais de propriétaires solidaires.

- **L'Insertion Par le Logement (IPL)** : c'est un subside régional pour des projets individualisés de recherche de logement, mais qui ne concerne pas que le public primo-arrivant.
- **Le Projet « Toit » (Convivial)** : fournit un accompagnement plus intensif et plus long des réfugiés en situation vulnérable au sein d'un logement de transit - 12 mois pour les personnes isolées (studios) et 18 mois pour les familles – afin de les aider dans la recherche d'un logement durable et de les accompagner au niveau psycho-social.
- **Le Projet « CALM - Comme à la maison » (Singa)** : plateforme qui fait le lien entre des colocations bruxelloises et des personnes réfugiées, pour leur permettre de partager leur habitat ; un logement de transit alternatif le temps de trouver un logement durable.

Perspectives

- **Exploiter les bâtiments vides** (15.000-30.000 logements privés non occupés en 2020) **en contraignant fiscalement les propriétaires** (taxes sur les logements vides) : perspective non spécifique au seul public des migrants, et déjà développée dans d'autres villes.
 - Pérennisation de l'hébergement citoyen (logement de transit) : d'une part, légaliser la double domiciliation (à une adresse) afin que les cohabitants ne soient pas affectés par le « taux de cohabitant.e » (impactant les allocations sociales) ; et d'autre part, développer des avantages fiscaux (primes ou réduction des impôts) à l'hébergement des réfugiés (mais attention aux effets pervers !).
 - En Flandre, il existe depuis 2016 un dispositif d'ouverture d'un code à l'adresse de la personne propriétaire (hébergeuse) pour domicilier un réfugié chez soi (pendant une période déterminée).
 - En France, il existe une prime spéciale (autour de 1.000€) pour les propriétaires qui louent à des réfugiés.
 - Temporalité de l'accompagnement (phasage) : mieux adapter dès les premiers entretiens les temporalités des dispositifs institutionnels (Fedasil) – en particulier, le passage du logement de transit au logement définitif – avec les temporalités réelles et vécues de l'installation à Bruxelles, afin d'éviter les ruptures (l'expérience de situations difficiles).
 - Développer une réponse globale et intégrée : la question du logement devient une solution pérenne, si, et seulement si, elle est inscrite dans un accompagnement global des personnes primo-arrivantes qui dépasse la seule question du logement, et ainsi, aussi, quand elle sort du seul cas des migrants (encadrement du marché locatif privé dans son ensemble).
- ➔ Développer une plateforme des associations/institutions de tout le pays qui travaillent sur le logement à destination des personnes migrantes pour réfléchir et faire remonter tous les constats.
- ➔ Regrouper dans un seul lieu les différents services de l'installation des primo-arrivants – dont l'aide au logement – pour avoir une coordination immédiate et intégrée ?

Les arguments contre le développement d'un « service/cellule logement » au sein des BAPA :

- Le public « primo-arrivant » est trop diversifié pour que les BAPA deviennent réellement experts sur ces questions (réalités et enjeux différents).
- La gestion au « cas par cas » et un accompagnement sur 2 ans demande une charge trop conséquente (visites des logements, rencontres avec le propriétaire, proposer un fond financier).
- Il existe déjà une offre spécialisée pour chaque type de public/question à développer (Singa, Convivial, CIRE, plateforme citoyenne) et avec lesquelles les BAPA pourraient collaborer.



Atelier Santé Mentale

Intervention des expertes invitées : Camélia Prado & Ana Teresa Brandão (coordinatrices de l'association A.e.t.c.i.s)

L'AETCIS, membre du réseau international de Thérapie Communautaire Intégrative (RETCI), a pour mission de développer localement des espaces interculturels innovateurs de rencontres interpersonnelles et intercommunautaires, par l'approche de la Thérapie Communautaire Intégrative et Systémique (TCIS), qui promeut la santé, les réseaux de solidarité et l'inclusion sociale. Sa finalité est d'encourager une citoyenneté active pour construire des liens solidaires, agir ensemble sur les facteurs de précarisation sociale.

Le dispositif de la TCIS se nomme **la « ronde »**. Cet emplacement circulaire de chaises devient **un espace communautaire de parole et d'écoute – d'échange et d'empathie – sur des situations vécues individuellement et/ou collectivement par un public socialement et psychologiquement fragilisé**. L'objectif est de travailler collectivement – en mobilisant les ressources de chacun.e – sur le déchargement des émotions et les souffrances individuelles afin de renforcer l'estime de soi. Quatre grandes règles permettent le bon fonctionnement du dispositif : on ne parle que de soi et de son vécu (parler en « je ») ; personne n'est obligé de prendre la parole ; interdiction de jugements, conseils ou grands discours ; et enfin, respecter l'approche intégrative et systémique (dissocier « ses problèmes vécus » du fait « d'être le problème »).

Présentation plus détaillée de la TCIS dans une vidéo réalisée avec le CBAI (cf. encadré).

Intervention de l'expert invité : Alain Vanoeteren (Directeur du service de santé mentale Ulysse)

L'association Ulysse a pour mission de faciliter l'accès et l'accompagnement en santé mentale pour les personnes exilées et en précarité de séjour. Son Public cible est **tout type d'exilé qui n'a pas encore droit au séjour (demandeurs d'asile ou sans-papiers)**, avec de la souffrance/fragilité psychologique – et non une maladie mentale ! – développée à la suite d'événements à portée traumatiques ayant lieu soit dans leur pays d'origine, soit dans leur parcours migratoire, soit dans leur processus d'intégration dans le pays d'accueil.

Le dispositif mis en place par Ulysse est **une consultation thérapeutique individuelle gratuite (avec interprètes, si nécessaire)**. Toutefois, de nouvelles initiatives plus collectives ont émergé plus récemment : sorties culturelles, journaux Papyrus et l'Horizon, groupe de jeunes, groupes de femmes, groupe de parentalité, groupe périnatalité, etc.

Ulysse fait également, et plus largement, partie du réseau « santé mentale en exil » qui est fondé sur 2 axes : d'une part, offrir un espace de rencontre aux professionnels qui travaillent avec ce public exilé (plaidoyer pour l'accès aux services de santé mentale), et d'autre part, sensibiliser d'autres services et professionnels à ce public exilé (ateliers d'Intervisions, formations, journées d'étude, etc.)

Présentation de la Thérapie Communautaire Intégrative et Systémique (TCIS)

La Thérapie Communautaire Intégrative et Systémique (TCIS) est née de la rencontre entre des pratiques populaires et un savoir scientifique. En 1987, l'ethnopsychiatre Adalberto Barreto était appelé en tant que médecin par la population de 4 Varas (4 battons), au nord-est du Brésil. La majorité des habitants de cette favela de plus de 200.000 habitants était des migrants qui avaient fui la sécheresse, la faim, la misère. Ces personnes, ne sachant souvent ni lire ni écrire, arrivaient déboussolées, déracinées, isolées, perdues dans une grande ville dont elles ne connaissaient pas les codes.

Sur place, le professeur Barreto découvre la souffrance de cette population vivant depuis longtemps dans un contexte d'insécurité, de violence, abandonnée par les pouvoirs publics. Une souffrance que les médicaments ne pouvaient soigner. Il constate aussi que les habitants parviennent à surmonter leurs problèmes et à prendre soin d'eux-mêmes en puisant dans la diversité des pratiques culturelles et des expériences de vie. Il comprend dès lors que son rôle sera de valoriser ces ressources et, pour cela, d'offrir un espace de liberté où la souffrance pouvait être recueillie, où les personnes pouvaient en parler, se recharger et surtout échanger leurs ressources pour fournir des outils accessibles au plus grand nombre.

La TCIS est née dans ce contexte. Les patients venaient régulièrement s'asseoir, échanger sur leurs inquiétudes, leurs tracas, les soucis qu'ils vivaient dans le quotidien. Les participants du groupe pouvaient ensuite partager leurs expériences, raconter comment ils avaient fait pour résoudre un problème ou quelles stratégies ils avaient mises en œuvre face à des situations similaires. Une situation-problème était choisie par la majorité du groupe et devenait le thème de réflexion de la séance (de la ronde). Ensuite, un temps de partage permettait au groupe de trouver collectivement les pistes à suivre et les solutions.

Ce mode de communication a pour effet de produire des liens positifs, basés sur l'empathie et l'écoute active. Une autre manière de se parler, de voir l'autre va se développer et des rituels vont renforcer la cohésion du groupe. C'est un changement de regard réciproque qui se révèle progressivement jusqu'à ce que l'autre cesse d'être l'étranger, le méchant, l'égoïste, pour devenir quelqu'un comme moi qui souffre, qui a des qualités, qui a des défauts; bref, quelqu'un avec lequel je me retrouve à présent dans l'humanité que nous avons en commun.

La TCIS crée donc un espace collectif, une ambiance propice pour que le groupe devienne à la fois soutien et partie prenante d'un problème, mais aussi de sa solution. Des règles très simples sont mises en place pour garantir la qualité des échanges : pas de jugements ni de grands discours, pas de conseils. Chaque personne ne parle que de soi, s'exprimant avec des poèmes, des chansons, des proverbes... un pas de danse. Si elle le veut bien. C'est un espace ouvert, public, donc pas de grands secrets, chacun choisi ce qu'il veut y partager.

La TCIS, présente aujourd'hui dans 25 pays, est un outil de cohésion sociale, une pratique communautaire qui mène à une autre manière de voir le monde, l'autre, et d'exister dans la relation avec l'autre.

Constats partagés

- La santé mentale est le **parent pauvre de la politique publique d'accueil et d'intégration**, dont les personnes migrantes sont trop souvent perçues comme une force de travail, des sujets à placer dans la machine de l'intégration.
- Les personnes migrantes doivent souvent (se) créer une **deuxième personnalité** – un autre – pour acquérir une légitimité dans le pays d'accueil, qui a des effets psychologiques en outre des traumatismes issus du pays d'origine.
- Le décalage entre l'offre relativement homogène de la politique d'accueil et le **vécu singulier** de l'expé-rience de l'exilé ou du parcours migratoire peut révéler une forme de violence institutionnelle. Toutefois, et a contrario, on observe également une fragmentation excessive des publics au sein des politiques sociales au travers des subventions : *« Les politiques publiques mettent de plus en plus le public dans des cases, et compliquent l'accueil. Avant, avec les subsides, on pouvait accueillir le tout public (ex : politique des grandes villes). Aujourd'hui, les subsides mettent les publics dans des cases selon des définitions précises. Les associations ne peuvent donc plus accueillir différents types de problématique et les publics ne se mélangent plus. »* (Catherine Demeyer, MOVE-SAMPA – Accueil primo-arrivants).
- Beaucoup de bénéficiaires restent dans le déni, et ne veulent pas admettre qu'ils ont des troubles ou des difficultés psychologiques (peur de révéler qu'ils ont des problèmes) – ce qui les empêche in fine de suivre correctement le parcours.
- Il est nécessaire de contrer l'argument présentant les personnes primo-arrivantes comme un public qui est souvent culturellement pas ou peu adapté à la méthode psychothérapeutique. C'est une question d'inégalité d'accès. C'est lié au fait qu'ils n'ont pas d'argent, qu'ils ne peuvent pas se déplacer, qu'ils ne parlent pas la langue, qu'ils subissent des discriminations au quotidien, etc. À partir du moment où on crée un espace accueillant sur ces questions de santé mentale, et reconnu par les primo-arrivants eux-mêmes, la réception de ce public est très élevée, et les résultats sont rapides et colossaux. Donner la parole pendant une heure à des personnes qui sont dans de telles situations de manque produit des effets très positifs et immédiats, comparé à des gens dans des parcours de vie plus classiques, où la souffrance est plus intériorisée.
- Les personnes migrantes sans titre de séjour constituent souvent des bénéficiaires de second rang dans les politiques d'accueil (ex : terminologie stigmatisante « est légal »).
- On ne peut pas penser l'accueil, sans penser à ce qui s'est passé avant l'accueil (dans le pays d'origine, dans le parcours migratoire/chemin d'exil, et dans le pays d'accueil) : *« Si les problèmes traumatiques issus du pays d'origine ou de l'exil devraient être les premières causes de la venue de ces patients, on remarque une prédominance des arrivées pour cause de « troubles de l'accueil », c'est-à-dire des souffrances à cause d'un dysfonctionnement au niveau des politiques de l'accueil et du droit au séjour. »* (A. Vanoeteren, Ulysse).
« Nous, on aimerait bien se dire que la gestion du traumatisme d'origine est essentielle, mais pourtant dans la majorité des cas il faut d'abord intervenir sur la souffrance psychique liée au (non-)droit de séjour, à l'absence d'estime de soi lié au sentiment de n'être pas citoyen du pays d'accueil. » (ibid.)
- L'interprétariat ne doit pas être une règle : certains publics (exilés) n'en veulent pas, car c'est la langue du bourreau (pays d'origine) ou n'ont pas confiance dans l'interprète.

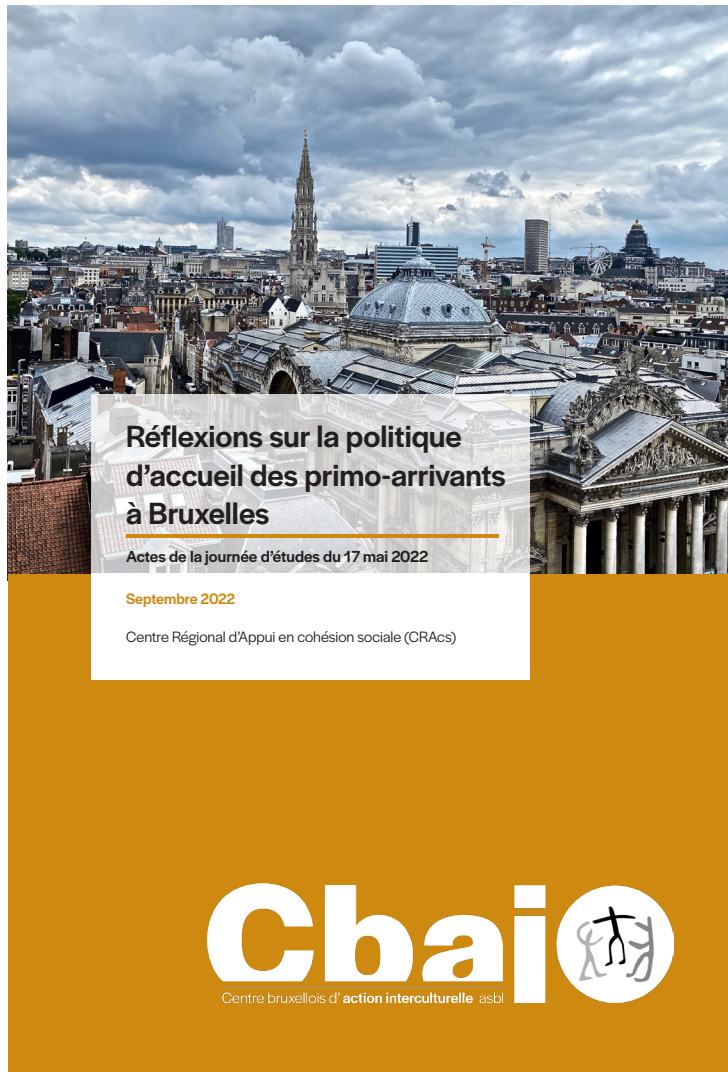
Bonnes pratiques

- L'interprétariat solidaire de AETCIS – TIC : mobiliser les compétences des autres participants de la ronde pour traduire les propos de l'orateur qui parle dans sa langue.
- Ulysse - Atelier « espace jeunes » (14-20 ans) : atelier de suivi psychothérapeutique individuel essentiellement pour le public des MENA (préalablement identifié avec des troubles psychologiques par Fedasil). L'objectif est de désacraliser la pratique psychothérapeutique chez les adolescents au travers d'activités communautaires et collectives avec des animateurs extérieurs et avec différents médias artistiques (cinéma, photo, photographie, musique, etc.).
- Ulysse - Formation Arcada : formation d'insertion socio-professionnelle pour un public sans titre de séjour (valorisation des compétences, formations, etc.) avec le CIRE/SCI.
- MOVE-SAMPA - Projet « Bain de forêt » : excursion en Forêt des apprenants de français avec une psychologue, et dont l'objectif est double : d'une part, enrichir son vocabulaire français, et d'autre part, un ressourcement collectif étant donné que cela permet un moment de « déstressement », de partage des difficultés de chacun (déposer ses fardeaux personnels).
- VIA - projet CAMIM - modules « Confiance en soi/Parcours de vie » : dispositif de valorisation des récits de vie individuels dans une dynamique de groupe afin de renforcer la confiance en soi. Ce projet cherche à dépasser deux difficultés structurelles : d'un côté, la violence institutionnelle et symbolique exercée lors de l'orientation des primo-arrivants vers des structures spécialisées en santé mentale (logique de « masquage » des troubles psychologiques), et d'autre part l'insuffisance et l'accessibilité de l'offre spécialisée aux PA (avec interprètes).

Perspectives :

- Considérer les bénéficiaires comme des personnes blessées psychologiquement ou en souffrance psychologique à cause d'événements traumatiques qui ont laissé des traces, et non comme des malades. Pour ce faire, il est impératif de prendre en compte la santé mentale au moment du parcours d'accueil, en prenant en compte ses trois composantes traumatiques :
 - 1) Ce qu'ils ont vécu au pays d'origine (raisons de l'exil)
 - 2) Ce qu'ils ont vécu pendant le parcours migratoire (violence)
 - 3) Ce qu'ils ont vécu dans le pays d'accueil (injustices/inégalités/discriminations en tant que non-citoyen)
- Sortons du cadre institutionnel en créant des espaces d'expression des ressources individuelles et collectives. Mais soyons prudents avec le « récit de vie » trop forcé (violence institutionnelle en écho au « récit de vie contraint » dans la procédure de droit au séjour).
- Créons un réseau diversifié de services de santé mentale (associations, maisons médicales, hôpitaux, etc.) et de services à destination des personnes migrantes (primo-arrivants ou non) pour poursuivre la réflexion et l'échange de pratiques.
- Dans quelle mesure la santé mentale sera-t-elle prise en compte dans le contexte de l'obligation de suivi du parcours d'accueil ? Quel sera l'impact de la pression mise par les institutions prescriptrices sur la santé mentale des primo-arrivants – un public de fait déjà précarisé ?
- ➔ Réponse de l'Administration Cocof : la dimension de la santé mentale n'est pas prise en compte pour l'instant, à l'exception de la condition d'exemption à l'obligation de suivi pour raisons de santé, ainsi que des modalités de suspension du délai de 18 mois pour des raisons médicales. Mais ceci ne constitue pas pour autant une sanction dans la mesure où ils pourront toujours suivre le parcours de façon volontaire.





Réflexions sur la politique d'accueil des primo-arrivants à Bruxelles

Actes de la journée d'études du 17 mai 2022

Septembre 2022

Centre Régional d'Appui en cohésion sociale (CRAcs)

Cbai 
Centre bruxellois d'action interculturelle asbl

Remerciements :

Le CBAI-CRAcs tient à remercier toutes les personnes présentes à la matinée d'étude qui ont enrichi les débats.

Le CBAI- CRAcs remercie aussi les intervenant.es de la journée et le Ministre Alain Maron.

Enfin, le CBAI-CRAcs remercie les Bureaux d'accueil pour leur participation et la Commission communautaire française qui soutient nos missions.